

**Série évaluation de projet
12/2021**

**Évaluation du projet «Promotion de la
cohésion sociale entre agriculteurs et
éleveurs (hommes et femmes) dans les
régions de Dosso et Maradi (Niger) à travers
une approche basée sur le genre et la
diversité»**

UNJP/NER/061/PBF

Citer comme suit:

FAO. 2021. *Évaluation du projet «Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi (Niger) à travers une approche basée sur le genre et la diversité»*. Série évaluation de projet, 12/2021. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Crédits photographiques en couverture: ©

Abstract

Cette publication a pour objet l'évaluation du projet «Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi» mis en œuvre dans le cadre du projet UNJP/NER/061/PBF de novembre 2018 à novembre 2020 et financée par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix avec un budget de 1 500 000 dollars des États-Unis.

Elle s'adresse à l'ensemble des organisations (agences des Nations Unies, organisations non gouvernementales, etc.) travaillant dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle repose sur une approche méthodologique hybride comportant une revue documentaire et une analyse de documents préexistants complétée par une collecte d'informations de sources primaires obtenues à travers des entretiens semi-dirigés avec des informateurs-clés, des groupes de discussion et la technique du «changement le plus significatif».

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs surviennent principalement lorsqu'ils utilisent les mêmes terres ou quand le bétail circule ou se nourrit sur des terres cultivées. Les mécanismes traditionnels de résolution de ces conflits, notamment l'intervention des chefs de village, est de moins en moins efficace dans un contexte de croissance de la population et de concurrence accrue entre des intervenants de plus en plus nombreux. La mise en place de mécanismes et discussions de médiation qui ne reposent pas sur une seule personne et opèrent, si possible, en amont des conflits semble une voie à privilégier.

Les communautés de base ont été impliquées dans les activités du projet et dans le développement de la méthodologie d'intervention, qui a mis l'accent sur la représentativité de toutes les couches sociales ou catégories socio-professionnelles et des différents groupes d'âge et de sexe. L'évaluation confirme la pertinence du projet et la quasi-totalité des parties prenantes rencontrées considèrent qu'il représente une approche appropriée pour diminuer les conflits.

Le projet a notamment mis en évidence, à travers les clubs Dimitra, les compétences des femmes en matière de gestion des conflits. Les femmes formées à la médiation ont joué un rôle significatif dans la gestion des conflits de différents types, qu'ils surviennent entre agriculteurs et éleveurs, entre agriculteurs uniquement ou entre villages. Un grand nombre de parties prenantes estime d'ailleurs que les activités des femmes médiatrices se poursuivront après le projet.

En conclusion, le projet a été efficace et a atteint les résultats escomptés, obtenant notamment un impact positif sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs (conflits champêtres et d'accès à l'eau), tout en renforçant le rôle de la femme au sein des communautés. L'effet bénéfique de l'implication des femmes pourrait néanmoins être optimisé à travers des activités d'alphabétisation, la mise en place d'activités génératrices de revenus et une valorisation financière de leurs activités de médiation.

Table des matières

Abstract	iii
Remerciements	vii
Abréviations, sigles et acronymes	viii
Résumé exécutif	ix
1. Introduction	1
1.1 Finalité de l'évaluation	1
1.2 Destinataires visés.....	1
1.3 Portée et objectif de l'évaluation	1
1.4 Méthodologie.....	2
1.5 Limites	6
2. Historique et contexte du projet	7
2.1 Contexte du projet	7
2.2 Théorie du changement	12
3. Observations	13
3.1 Pertinence du projet et cohérence	13
3.2 Efficacité du projet	15
3.3 Efficience du projet	21
3.4 Impact du projet.....	21
3.5 Durabilité des effets du projet	25
3.6 Sensibilité aux conflits du projet	27
3.7 Dimension catalytique du projet.....	27
3.8 Changements les plus significatifs.....	27
4. Enseignements tirés	29
5. Conclusions et recommandations	31
5.1 Conclusions.....	31
5.2 Recommandations	32
Bibliographie	34
Appendice 1. Liste des personnes interrogées	36
Appendice 2. Matrice d'évaluation	37

Encadrés, figures et tableaux

Encadrés

Encadré 1. Propos d'une femme du village de Assaou, commune rurale de Gabi (Madarounfa, Maradi).....	13
Encadré 2. Les clubs Dimitra: des espaces communautaires pour l'autonomisation des femmes et des hommes.....	16
Encadré 3. Témoignage de la Directrice régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Dosso.....	17
Encadré 4. Témoignage de M. Illa Ousmane, Préfet du Boboye (Dosso).....	22
Encadré 5. Témoignage de la Présidente du réseau communal des médiatrices de Madarounfa.....	23
Encadré 6. Conclusion d'un groupe de discussion.....	24
Encadré 7. Témoignage du maire de la commune de Gabi.....	24

Figures

Figure 1. Groupe de discussion de femmes, Niger.....	5
Figure 2. Groupe de discussion de femmes, Niger.....	6
Figure 3. Théorie du changement.....	12
Figure 4. Typologie de médiations réalisées par les femmes médiatrices formées par le projet.....	18
Figure 5. Typologie de conflits résolus par les femmes médiatrices.....	18

Tableaux

Tableau 1. Cadre d'échantillonnage.....	4
Tableau 2. Niveau d'atteinte des produits du résultat 1.....	10

Remerciements

Le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette évaluation réalisée par l'équipe d'évaluation composée de M. Luc Lafrenière, Consultant (Chef d'équipe), Mme Ahmed Zaina, Consultante, M. Hamidou Harouna, Consultant, et Mme Diane Abi Khalil, Chargée d'évaluation de l'OED.

L'évaluation a été menée avec l'assistance précieuse des membres du personnel de la FAO au Niger. Leurs idées, connaissances, conseils et commentaires l'ont rendue possible.

L'évaluation a bénéficié des contributions d'autres parties prenantes, dont les fonctionnaires d'ONU Femmes, de la Haute autorité à la consolidation de la paix du Niger, du Secrétariat du Fonds pour la consolidation de la paix au Niger, des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, des organisations communautaires des zones d'intervention du projet et du personnel des autres agences des Nations Unies (FAO, Programme alimentaire mondial, Bureau d'appui à la consolidation de la paix). Leurs contributions ont été fondamentales pour le travail de l'équipe et considérablement appréciées.

Abréviations, sigles et acronymes

COFOB	Commission foncière de base
COFOCOM	Commission foncière communale
COVID-19	<i>Coronavirus disease 2019</i>
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HACP	Haute Autorité à la consolidation de la paix
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU Femmes	Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PBF	Fonds pour la consolidation de la paix (en anglais <i>Peacebuilding Fund</i>)
REFEPA	Réseau des femmes pour la paix
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies d'assistance au développement

Résumé exécutif

Introduction

1. Cette évaluation a pour objectif d'apprécier les réalisations du projet «Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi» financé par le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies (PBF). L'évaluation couvre l'intégralité de la période de mise en œuvre du projet, de novembre 2018 à novembre 2020. Les destinataires visés par l'évaluation sont le Gouvernement du Niger, les agences du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet.
2. L'évaluation a examiné le processus de mise en œuvre du projet et les résultats en matière de consolidation de la paix. Les objectifs spécifiques de l'évaluation ont permis d'en évaluer la pertinence et l'adéquation, notamment en tenant compte des principaux facteurs de conflit, de l'efficacité du projet et de ses impacts spécifiques sur les femmes et les jeunes.
3. Au niveau méthodologique, les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sont ceux du Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies revus et adaptés, ces derniers étant eux-mêmes basés sur les critères développés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE, 2019). Pour le choix de ses informateurs, l'équipe d'évaluation a identifié les sous-groupes de population vulnérables et/ou marginalisés et s'est assurée de leur inclusion dans le processus de collecte de données, appliquant des mesures de mitigation des contraintes et difficultés pouvant peser sur leur participation. Cette approche a notamment visé les femmes, les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées et toutes les autres personnes qui sont généralement moins incluses dans les processus et événements politiques et économiques de la communauté. Une approche méthodologique hybride a été adoptée pour la collecte de données, comprenant l'analyse de documents, des entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés et des groupes de discussion, ainsi qu'une adaptation de la technique des témoignages sur le «changement le plus significatif». L'approche a permis de s'assurer que l'évaluation est ciblée et sensible au genre et qu'elle intègre explicitement les approches basées sur les droits humains en matière de gestion des données.
4. La réalisation de l'évaluation a dû composer avec certaines contraintes. Elle a notamment été confrontée à des problématiques d'ordre sanitaire – COVID-19 (*coronavirus disease 2019*) – et sécuritaire, les membres de l'équipe basés à l'étranger n'ayant pu se rendre sur le terrain. En outre, étant donné les insuffisances des infrastructures dans les capitales et des conditions de communication, les membres internationaux de l'équipe n'ont pu participer aux rencontres avec les parties prenantes locales. Les conditions sécuritaires dans les zones du projet ont également eu un impact notable sur l'évaluation. Certaines communautés n'ont pu être rencontrées, ce qui a amené l'équipe à privilégier un déplacement des informateurs vers les capitales régionales; il s'en est suivi une baisse du nombre de personnes interrogées et un échantillon des personnes rencontrées moins diversifié que ce qui était initialement souhaité. Certaines zones du projet n'ont pas été accessibles à l'évaluation et les données relatives ont été extrapolées à partir des autres zones. Toutefois, ces contraintes n'ont pas affecté la qualité des données recueillies.

Observations principales

5. La pertinence du projet est confirmée par l'évaluation; la quasi-totalité des acteurs rencontrés considèrent que le projet représente une approche appropriée pour diminuer les conflits. Le projet a ciblé les conflits entre agriculteurs et éleveurs, mais a également dépassé ce domaine car

les femmes choisies comme médiatrices dans la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs interviennent aussi dans la gestion de la vie sociale.

6. Le projet a mis en évidence les compétences des femmes en matière de gestion des conflits. Les communautés de base ont aussi été impliquées dans les activités du projet et dans l'élaboration de la méthodologie d'intervention du projet, qui met l'accent sur la représentativité de toutes les couches sociales ou catégories socio-professionnelles et des différents groupes d'âge et de sexe.
7. En termes d'efficacité, la mise en œuvre du projet est très satisfaisante et les résultats et produits prévus ont été réalisés. Le projet a efficacement intégré la dimension de genre à travers l'approche des clubs Dimitra et les activités de sensibilisation et formation. Il a permis de libérer la parole des femmes. Le travail réalisé au sein de ces clubs, véritables portes d'entrée, a d'ailleurs permis aux femmes d'émerger comme leaders, de prendre confiance en elles et de se faire découvrir par la communauté en tant que médiatrices.
8. Le projet a permis une meilleure gestion de la vie communautaire et l'introduction de règles qui contribuent à la cohésion sociale. Les conflits, qui étaient gérés arbitrairement par le chef du village, suivent désormais une procédure qui inclut nécessairement la médiation.
9. Les femmes formées à la médiation à travers les clubs Dimitra ont joué un rôle significatif dans la gestion des conflits de différents types, qu'ils surviennent entre agriculteurs et éleveurs, entre agriculteurs uniquement ou entre villages.
10. En termes d'efficacité, malgré une prorogation de six mois sans incidence financière, l'ensemble des activités prévues par le programme de travail du projet ont été achevées. La coordination des agences de mise en œuvre (ONU Femmes, FAO) a assuré un partenariat efficace.
11. Le projet a eu un impact important et conséquent sur la réduction des conflits dans la zone d'intervention. Dans le cas des conflits entre éleveurs et agriculteurs, les populations comprennent mieux les conséquences des conflits sur elles-mêmes et sur le développement de leur village. Le projet a permis aux femmes de renforcer leur voix au sein des communautés; elles sont désormais sollicitées pour des médiations et la résolution de conflits. Le projet a entraîné des transformations dans la vie des communautés et en particulier en termes de cohésion sociale; une diminution du nombre d'intervention du chef de village et des autorités locales a été observée pour les règlements de conflits, ce qui met en évidence le travail de conciliation réalisé en amont.
12. En termes de durabilité, plusieurs constats indiquent la volonté et l'engagement des bénéficiaires à appuyer les femmes médiatrices dans leur nouveau rôle. De nombreux intervenants estiment que les activités des femmes médiatrices se poursuivront après le projet. Les populations se sont appropriées les activités du projet et contribuent aux activités des femmes médiatrices. Les commissions foncières continuent de fonctionner après le projet, de même que les clubs Dimitra. Outre la durabilité de ses réalisations, le projet a également une dimension catalytique: ses activités ont été appréciées et reproduites par certains villages non bénéficiaires.
13. Les changements les plus significatifs survenus dans les communautés depuis la mise en œuvre du projet concernent la gestion des conflits par les femmes médiatrices et la redynamisation des commissions foncières de base, qui harmonisent les différents usages des terres à travers la prévention ou la médiation.
14. Le projet a permis de tirer divers enseignements. Les femmes disposent de compétences qui peuvent être mis au service des communautés, notamment dans la gestion des conflits. Les clubs de discussion Dimitra constituent un véhicule important de valorisation de ces compétences.

Cependant, certaines considérations socio-culturelles et certains stéréotypes sociaux persistent toujours dans certaines localités et doivent être pris en compte dans la stratégie d'intervention du projet.

Conclusions et recommandations

15. Les principales conclusions du projet sont les suivantes: le projet était pertinent, répondait aux besoins réels des bénéficiaires, était articulé de manière cohérente avec les priorités nationales et dans le respect des principes d'action des différentes parties prenantes; le projet a été efficace et a atteint les résultats escomptés, en ayant notamment un impact positif sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs (conflits champêtres), tout en renforçant le rôle de la femme au sein des communautés. Divers témoignages et indications laissent présager que les acquis du projet, surtout la valorisation du rôle des femmes, seront durables.
16. Les principales recommandations se résument comme suit: le rôle de médiatrice des femmes serait plus efficace encore si elles avaient plus de temps à lui consacrer en dehors de leurs activités domestiques; à cet égard, des activités génératrices de revenus leur donnerait une plus grande autonomie; l'analphabétisme représente un frein pour de nombreuses femmes et des sessions d'alphabétisation fonctionnelle seraient bienvenues. Certains clubs Dimitra devraient être exclusivement réservés aux femmes, pour qu'elles s'y expriment plus librement sur certains sujets. Il convient enfin de porter les résultats positifs du projet vers les villages qui n'y ont pas participé.
17. Certaines aires de pâturage devraient êtreensemencées alors que des stations de pompage devraient être aménagées sur certaines d'entre elles (notamment sur la commune de Fabidji) pour réduire les conflits souvent causés par le passage obligé d'animaux vers des points d'eau éloignés.
18. Enfin, les résultats du projet et son impact positif sur les dynamiques de conflits dans la zone devraient encourager une diffusion plus large de ses résultats.

1. Introduction

1.1 Finalité de l'évaluation

1. L'évaluation de ce projet a un double objectif: i) apprécier les réalisations du projet «Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi» à travers une approche inclusive basée sur le genre et la diversité; et ii) déterminer sa valeur ajoutée globale pour la consolidation de la paix au Niger, dans les domaines législatifs liés au foncier et les mécanismes consultatifs de gestion communautaire des conflits. En évaluant dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et ses résultats en matière de consolidation de la paix, l'évaluation fournit des enseignements clés sur les approches et les pratiques opérationnelles réussies en matière de consolidation de la paix, ainsi que sur les domaines dans lesquels le projet a été moins efficace que prévu. En ce sens, l'évaluation du projet, requise par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), vise l'appréciation de son impact en rapport avec les objectifs visés mais aussi l'apprentissage à travers le recueil de leçons permettant d'améliorer les interventions de consolidation de la paix. Cette évaluation couvre l'intégralité de la période de mise en œuvre du projet, à savoir de novembre 2018 à novembre 2020.

1.2 Destinataires visés

2. Les destinataires visés par l'évaluation sont le Gouvernement du Niger, les agences du Système des Nations Unies (ONU Femmes, FAO), ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet. Les résultats de l'évaluation devraient également être partagés avec les autorités locales et les populations dans les zones de mise en œuvre du projet.

1.3 Portée et objectif de l'évaluation

1.3.1 Portée

3. L'évaluation a examiné le processus de mise en œuvre du projet et les résultats liés à la consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet, sur d'autres données de suivi des produits et résultats recueillies ainsi que sur des documents relatifs au contexte dans les zones de mise en œuvre du projet. Elle comprend également une évaluation des progrès réalisés dans le domaine thématique de l'élevage, mais aussi de la mesure dans laquelle ces progrès peuvent ou non avoir contribué à mitiger les conflits fréquents dans la zone entre éleveurs et agriculteurs.

1.3.2 Objectifs

4. Les objectifs spécifiques de l'évaluation ont permis:
 - i. d'évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de: i) prise en compte des principaux facteurs de conflit et des questions de consolidation de la paix les plus pertinentes; ii) alignement sur la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du Niger (République du Niger, 2017a et 2017b)¹; iii) valeur ajoutée des Nations Unies au Niger sur les questions de consolidation de la paix; et iv) mesure dans laquelle le projet a abordé des questions transversales telles que la sensibilité aux conflits et aux questions liées aux jeunes et au genre au Niger;

¹ En particulier le Programme 9 du Plan de développement économique et social PDES 2017: «Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix».

- ii. d'évaluer dans quelle mesure ce projet du Fonds pour la consolidation de la paix a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit au Niger. Concernant la contribution du PBF, l'évaluation a pu déterminer si le projet a contribué à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et en particulier de l'Objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces;
- iii. d'évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et de fonctionnement et le ratio coût-efficacité;
- iv. d'évaluer si le soutien apporté par le PBF a permis de promouvoir les initiatives en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, s'il a permis de mettre l'accent sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et s'il a assuré l'égalité des sexes;
- v. d'évaluer si le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une approche sensible aux conflits;
- vi. de documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons tirées du projet;
- vii. de fournir des recommandations réalisables pour la programmation future; et
- viii. de contribuer à l'évaluation formative globale.

1.4 Méthodologie

5. Les critères d'évaluation adoptés pour cette évaluation sont ceux du PBF, eux-mêmes basés sur ceux du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2019). La pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet ont été évalués. Les questions clés, détaillées en sous-questions dans la matrice d'évaluation (Appendice 2. Matrice d'évaluation 2), ont été développées autour de ces domaines d'évaluation thématiques.
6. Concernant les parties prenantes, l'équipe d'évaluation a identifié les sous-groupes de population vulnérables et s'est assurée de leur inclusion dans le processus de collecte de données, en appliquant des mesures de mitigation des contraintes et défis pouvant peser sur leur participation. Cette approche vise notamment les femmes, les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées et toutes les autres personnes qui sont généralement moins incluses dans les processus ou événements politiques et économiques de la communauté. Les évaluateurs ont été conscients des biais potentiels que peuvent générer certaines méthodes d'échantillonnage et se sont assurés d'inclure l'ensemble des groupes de parties prenantes appropriés et de garantir la diversité des outils de collecte de données. Divers groupes de parties prenantes ont été spécifiés dans le plan d'échantillonnage. Les biais potentiels existants pour cette évaluation peuvent concerner le genre, la classe sociale ou l'accessibilité de certaines zones (l'évaluation ayant dû favoriser les personnes les plus accessibles). De même, le choix du lieu, du moment et de la langue utilisée par les évaluateurs a pu avoir une incidence sur la capacité de certains répondants à participer. Une attention particulière a été portée aux contraintes liées à la période du Ramadan.

1.4.1 Méthodologie d'évaluation

7. Une approche méthodologique hybride de collecte de données a été adoptée, comprenant l'analyse de documents, des entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés et des groupes de discussion et une adaptation de la technique du changement le plus significatif. Cette approche hybride a enrichi la collecte des données et a permis de trianguler plusieurs conclusions clés de l'évaluation.
8. L'approche développée pour l'évaluation a également permis de s'assurer que l'évaluation est ciblée, sensible au genre et qu'elle intègre explicitement les approches basées sur les droits humains en matière de gestion des données. Pour ce dernier point, l'évaluation a utilisé des

méthodes participatives sensibles au genre pour recueillir les informations pertinentes. Les données ont en outre été ventilées par sexe et selon d'autres paramètres pertinents, comme indiqué dans le cadre logique révisé dans le document du projet.

9. Les données qualitatives ont principalement été collectées à partir des groupes de discussion, des entretiens avec les informateurs clés et des témoignages sur le changement le plus significatif, alors que les données quantitatives ont été principalement tirées de sources de données secondaires telles que les rapports de suivi du projet. Les données relatives au niveau de réalisation des produits ont été principalement tirées des documents de projet, des rapports trimestriels et des rapports annuels préparés pour le Fonds de consolidation de la paix.

1.4.1.1 Des entretiens semi-dirigés avec des informateurs clefs

10. L'une des méthodes d'enquête utilisée par l'équipe est celle des entretiens semi-dirigés. À l'issue d'un travail de catégorisation, treize catégories de parties prenantes ont été identifiées. Pour chaque catégorie, un échantillonnage a été réalisé afin de garantir une bonne représentation du groupe visé. Pour les entretiens ciblant une communauté où le projet a été mis en œuvre, l'équipe a interrogé un échantillon de cette population en s'assurant notamment que les jeunes et les femmes étaient représentés en nombre significatif.
11. Les répondants ont été encouragés à donner des exemples et à communiquer davantage sur les différents aspects des sujets qui les intéressent ou qui leur semblent importants compte tenu des critères d'évaluation du projet. Cette approche a pu mener à soulever des enjeux et des questions que l'équipe n'avait pas anticipés.
12. L'équipe a testé au préalable les questions de l'entretien semi-structuré avant de les appliquer plus largement. Cela a permis de détecter et élaborer en avance les ajustements nécessaires à apporter au questionnaire.

1.4.1.2 Les discussions dans des groupes de discussion

13. Les groupes de discussion (*focus groups discussions*) sont des discussions facilitées par les évaluateurs, tenues en petits groupes de personnes qui ont un intérêt ou des connaissances spécialisées sur un sujet particulier. Ces séances réunissent généralement six à douze personnes, mais le nombre de participants a été ajusté en fonction des mesures de sécurité et de prévention préconisées dans le contexte de pandémie de COVID-19. Elles ont été organisées autour d'une courte liste de questions permettant de guider les échanges. Ce processus vise à approfondir les informations et les hypothèses développées. Les groupes de discussion ont duré entre une et deux heures selon les cas.
14. Ces discussions ont permis d'avoir accès aux idées et opinions de ceux et celles qui ne pourraient pas ou ne voudraient pas s'exprimer dans de plus grands groupes. Elles ont pu renseigner l'équipe d'évaluation sur les réalités et les opinions des différents groupes de parties prenantes et plus particulièrement ceux des jeunes ou des femmes qui représentent les populations cibles de ce projet. Les groupes de discussion ont également été utilisés pour interroger des personnes disposant de savoirs et connaissances spécialisés sur un aspect du projet. Par exemple, des groupes réunissant exclusivement des éleveurs ou des agriculteurs ont été constitués.
15. Ces discussions de groupe peuvent également être utilisées pour générer un aperçu qualitatif de la perception des répondants sur le projet, mais aussi pour produire des citations directes représentatives des idées du groupe concerné.

1.4.1.3 Changement le plus significatif

16. La technique du «changement le plus significatif» (*Most Significant Change* en anglais) est une forme d'observation et d'évaluation participative. Elle implique le recueil et la sélection de témoignages sur les transformations survenues pendant la période de mise en œuvre du projet. Cette technique peut être utilisée pour des projets où il est difficile de prédire à l'avance et avec précision les changements désirés et donc difficile d'établir des indicateurs de mesure du changement prédéfini. Cependant, son objectif premier est de favoriser l'apprentissage, en particulier dans le cadre de projets visant le changement social y compris dans le domaine de la consolidation de la paix.

1.4.1.4 Échantillon et cadre d'échantillonnage

17. Le tableau 1 présente le cadre d'échantillonnage de l'évaluation.

Tableau 1. Cadre d'échantillonnage

Répondants	Nombre prévu
Personnel Haute Autorité à la consolidation de la paix/gouvernement	4
Personnel des Nations Unies (FAO/ONU Femmes)	4
Membres des comités fonciers locaux	40 (20 hommes/20 femmes)
Représentantes des femmes dans les commissions foncières	12
Représentants des éleveurs dans les commissions foncières	12
Chefs traditionnels dans les localités des commissions foncières	12
Personnel des services déconcentrés	6
Bénéficiaires, membres des clubs Dimitra, représentants de la population de la zone	60 (50 % hommes, 50 % femmes, 50 % moins de 35 ans)

1.4.2 Considérations sur les avantages et les limites des méthodes de collecte de données

18. L'évaluation a combiné plusieurs approches telles que des revues documentaires et différentes méthodes de collecte de données primaires. L'étude documentaire a été utilisée au début de l'évaluation, pendant la collecte des données et au stade de la triangulation des informations. Elle présente l'avantage d'être peu coûteuse et d'obtenir les données de manière relativement rapide et facile selon la richesse de la littérature et des rapports et la disponibilité des parties prenantes du projet. La limite de cette méthode tient à la qualité des informations présentes dans les rapports du programme, intrinsèquement difficiles à vérifier et au fait que les rapports écartent naturellement les informations tacites et informelles.
19. Les enquêtes sur le terrain représentent l'outil principal utilisé par l'évaluation pour recueillir les informations pertinentes pour l'évaluation. Dans le travail présent, les évaluateurs ont fait en sorte que les informateurs clés échantillonnés reflètent de manière adéquate la diversité des parties prenantes des différentes interventions des partenaires de mise en œuvre.
20. Les évaluateurs se sont déplacés pour rencontrer la plupart des parties prenantes le plus près de leur résidence. En revanche, étant donné les conditions sécuritaires difficiles, les visites dans les villages de mise en œuvre du projet n'ont pas été possibles. La solution utilisée a consisté à inviter les personnes cibles au chef-lieu de région, Dosso et Maradi.

1.4.3 Validité et fiabilité des données

21. Tout au long de cette évaluation, une attention particulière a été accordée à la gestion des données afin de préserver leur validité et fiabilité. Plus important encore, l'équipe d'évaluation a testé au préalable les outils de collecte de données afin de garantir une validité et une fiabilité

élevées. Les évaluateurs ont utilisé plusieurs méthodes de collecte et d'analyse des données (triangulation), ce qui a permis de valider plusieurs méthodes et sources.

1.4.4 Analyse des données

22. L'analyse des données s'est basée sur l'organisation, la comparaison, la triangulation et la synthèse systématiques des informations et des données obtenues à travers les différentes méthodes. Les évaluateurs ont apprécié les résultats du projet sur la base des preuves recueillies pendant l'évaluation.

Figure 1. Groupe de discussion de femmes, Niger



23. Avant sa finalisation, le rapport préliminaire a été partagé avec les parties prenantes afin de garantir un niveau supplémentaire de triangulation des analyses et de favoriser l'appropriation des conclusions de l'évaluation. Ce partage a été l'occasion pour l'équipe de confronter les tendances observées à partir de la collecte de données primaires aux réactions du groupe de contrôle, ce dernier étant en mesure de fournir des informations supplémentaires, de signaler les principales lacunes dans les données ou erreurs d'interprétation et de valider les résultats.

1.4.5 Confidentialité et code éthique de l'évaluation

24. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GNUE, 2016), ainsi qu'aux directives éthiques pour les évaluations dans le système des Nations Unies (GNUE, 2008). Des garanties spécifiques ont été mises en place pour garantir la sécurité (tant physique qu'émotionnelle) des répondants et des collecteurs de données. Les principales considérations éthiques pour la collecte des données ont déjà été finalisées et intégrées dans la conception de l'évaluation. Plus précisément, les questions relatives aux droits, à la paix et à la sécurité sont susceptibles de constituer des informations sensibles. Ainsi, l'anonymat des personnes interrogées ainsi que la non-attribution des réponses recueillies ont été soigneusement préservés. Certaines citations directes attribuées à leurs auteurs ont fait l'objet d'une autorisation écrite recueillie par l'équipe d'évaluation.
25. Les évaluateurs ont veillé à créer un «espace sûr» permettant à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont sentis exclus des activités du projet ou qui sont vulnérables pour d'autres raisons, de s'exprimer. Pour chaque participant, le consentement éclairé à participer à l'évaluation a été demandé.

1.5 Limites

26. La réalisation de l'évaluation a été directement confrontée aux impacts des problématiques d'ordre sanitaire et sécuritaire. Tout d'abord, étant donné les restrictions aux voyages imposées par la pandémie de COVID-19, les membres de l'équipe basés à l'étranger (M. Lafrenière et Mme Abi Khalil) n'ont pu se rendre sur le terrain. Leur appui a dû être apporté à distance à travers des échanges de courriels et des téléconférences. Ils ont pu participer aux entrevues quand les moyens de communication le permettaient; compte tenu de l'insuffisance des infrastructures dans les capitales, leur participation a été très limitée. Les conditions de communication à l'intérieur du pays n'ont pas permis leur participation aux rencontres avec les parties prenantes locales.

Figure 2. Groupe de discussion de femmes, Niger



27. Les conditions sécuritaires dans les zones du projet ont également eu un impact notable sur l'évaluation. Après plusieurs retards engendrés par la situation sécuritaire, les consultants ont pu se rendre à Maradi et Dosso. Cependant, il ne leur a pas été possible de se rendre dans les communautés de mise en œuvre du projet. La solution adoptée a ainsi consisté à inviter des représentants des communautés à se déplacer à Dosso et Maradi pour les entretiens (en organisant leur hébergement pour une ou deux nuitées étant donné la distance). Cette solution a eu plusieurs impacts sur l'évaluation. Tout d'abord, le nombre de personnes interrogées a dû être revu à la baisse compte tenu des coûts et de la disponibilité des bénéficiaires. Deuxièmement, l'échantillon n'est pas aussi diversifié que ce qui était initialement souhaité. Il était effectivement parfois difficile à certains groupes, en particulier aux femmes, de se déplacer pour des raisons pratiques (responsabilités familiales) et culturelles (il n'est pas souvent acceptable pour les femmes de voyager seules). Troisièmement, l'équipe d'évaluation a dû dépendre du personnel associé au projet (Nations Unies et société civile) pour l'identification des représentants communautaires. L'équipe d'évaluateurs n'a donc pas eu de contrôle sur la composition de l'échantillon et sur la nature aléatoire de l'échantillon des personnes interrogées.
28. Certaines mesures de mitigation ont été prises, dont une triangulation via des appels téléphoniques aléatoires avec des membres des organisations civiles dans les communautés de mise en œuvre du projet. Cependant, la faiblesse de la couverture téléphonique de la zone n'a pas permis de joindre un nombre significatif de personnes.

2. Historique et contexte du projet

2.1 Contexte du projet

2.1.1 Présentation du contexte et des dynamiques de conflits

29. Pays sahélien, aux trois quarts désertiques, le Niger s'étend sur 1 267 000 km² et compte 17 129 076 habitants, dont 50,06 pour cent de femmes. 33 pour cent de sa population environ est constituée de jeunes âgés de 15 à 35 ans. L'agriculture et l'élevage sont les piliers de son économie. Les activités agricoles occupent 12,74 pour cent du territoire et l'activité agropastorale 20 pour cent. Le pays occupe actuellement la cent cinquante-quatrième place sur 155 de l'Indice d'inégalité de genre. On estime que les superficies cultivées sont passées de 1,8 millions d'hectares en 1960 à plus de 4 millions en 1995 et 6,5 millions en 2007, soit un taux d'accroissement moyen annuel de plus de 3 pour cent, alors que la durée de la jachère s'est réduite de sept à trois ans en moyenne. Ce rythme d'exploitation des terres s'est accéléré ces dernières années et en 2010, environ 25 pour cent de la population du Niger vit sur des terres dégradées, pour une surface agricole représentant 34,6 pour cent de la superficie du pays. C'est pourquoi, sous les effets conjugués du fort taux d'accroissement démographique (3,3 pour cent par an), des sécheresses successives et des transformations économiques, une forte pression s'exerce sur les ressources foncières et pastorales qui s'amenuisent constamment. Au Niger, plusieurs rapports d'études attestent que les conflits d'accès aux ressources naturelles, notamment aux ressources foncières² végétales, animales et hydrauliques, sont les conflits les plus répandus car ces ressources sont les principaux actifs en milieu rural (UNDP, 2014). Parmi les outils mis en place par les autorités pour gérer ces conflits, les textes et les institutions mis en place dans le cadre du Code rural apparaissent les principaux instruments de prévention et de gestion des conflits fonciers ruraux.
30. Les femmes jouent un rôle capital dans la prévention et la gestion des conflits en milieu rural. Dans le cadre de la présente initiative et de la zone ciblée, les femmes sont souvent victimes des conflits et il convient de traiter les problèmes liés aux «limites des mécanismes et outils de résolution des conflits ruraux».
31. Les conflits fonciers rencontrés dans les communes ciblées (communes de Madarounfa et de Gabi dans la région de Maradi et les communes de Fabidji et Kankandi dans la région de Dosso) sont les suivants: conflits entre agriculteurs, conflits entre agriculteurs et éleveurs et conflits entre éleveurs.
- i. Les conflits entre agriculteurs résultent généralement: du non-respect des modalités d'accès aux ressources; des litiges sur la propriété des champs; des transactions foncières sans trace écrite; des problèmes de limites des champs; d'héritage ou de gestion des biens fonciers des mineurs.
 - ii. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs surviennent eux principalement suite: aux dégâts champêtres (descentes précoces des animaux, cultures tardives, récoltes retardées); à la mise en culture des espaces pastoraux (couloir de passage, enclave pastorale, abords des points d'eau); à

² Les ressources foncières constituent l'ensemble des terres destinées à l'agriculture, à l'élevage, à l'afforestation ainsi qu'aux terres aménagées, aux terres classées et aux terres vacantes: i) les ressources végétales regroupent les ressources forestières ainsi que les pâturages et les cultures; ii) les ressources animales comprennent l'ensemble des ressources destinées à l'élevage, les ressources de la faune sauvage, les ressources halieutiques et toutes autres espèces animales d'intérêt économique et écologique; et iii) les ressources hydrauliques s'entendent comme l'ensemble des eaux de surface relevant du domaine de l'État et des collectivités territoriales, les eaux souterraines et les eaux privées. (République du Niger, 1993. *Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du code rural*)

- la mauvaise gestion des contrats d'occupation temporaire (contrat de fumure); à la remontée du front agricole.
- iii. Les conflits entre éleveurs sont quant à eux liés entre autres: à l'accès aux points d'eau publics (forages, puits, mares, etc.); au non-respect des tours d'eau sur les puits pastoraux; au fonçage des puits privés; à l'introduction d'animaux malades dans une zone de pâturage; à l'hégémonie des éleveurs sédentaires vis-à-vis des transhumants; à la mise en culture des aires de pâturage par les éleveurs sédentaires ou par les éleveurs sur leur terroir d'attache; au non-respect des us et coutumes locales.
32. Dans les deux communes cibles de la région de Dosso, les populations sont majoritairement composées d'agriculteurs, d'agropasteurs, d'éleveurs sédentaires et d'éleveurs transhumants. La cause prédominante des conflits fonciers concerne l'occupation des terres de pâturages villageoises et un forage pastoral devenu forage villageois. L'espace géographique comprend une importante partie du couloir de passage international entre le Niger et le Bénin à travers le village de Djiabou. Un conflit ethnique latent entre populations peule et djerma, lié au processus d'occupation des terres par ces derniers, y affecte la cohésion sociale. Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont caractérisées par une méfiance et une sorte d'état d'alerte généralisé pendant la saison des pluies.
33. Dans les deux communes de la région de Maradi, les dégâts champêtres constituent eux la cause prédominante des conflits fonciers. Les facteurs occasionnant les dégâts champêtres sont: la descente des animaux du Nord vers le Sud alors que les champs ne sont pas encore libérés des produits des récoltes; la remontée des animaux du Sud vers le Nord au moment de la fermeture des champs; l'errance des animaux confiés à des enfants; le rétrécissement ou la mise en culture des couloirs de passage et enclaves pastorales dus à la recherche d'espaces cultivables et le problème de circulation de l'information sur la libération ou la fermeture des champs au niveau des autorités administratives et coutumières, qui ne préviennent pas à temps les différents acteurs. Lorsque de tels conflits surviennent, des dégâts matériels voire même des pertes en vies humaines sont enregistrés. Les principales victimes sont les femmes, les jeunes et les personnes âgées. En effet, les femmes assurent l'approvisionnement des ménages en eau et en bois de chauffe et réalise la cueillette comme activité génératrice de revenu. Elles sont donc présentes autour des points d'eau et des pâturages, qui sont les principaux objets de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elles sont souvent les premières à subir les conséquences de conflits violents en lien avec le foncier rural: elles peuvent perdre leur époux, leur père, leurs frères ou leurs fils qui sont engagés dans le conflit et peuvent être elles-mêmes victimes de violence.
34. Deux principales étapes sont observées dans la gestion pacifique de ce genre de conflits: la conciliation ou le recours à la justice en cas de non conciliation.
35. Plusieurs structures et acteurs interviennent dans le cadre de la gestion des conflits fonciers ruraux. Il s'agit principalement des chefs traditionnels, des autorités administratives, des structures impliquées par le Code rural et des organisations au niveau communautaire.
36. Bien que le rôle de la femme en matière de prévention des conflits, de promotion de la paix et de la cohésion sociale au sein des ménages et des communautés soit admis par tous, l'analyse des principaux acteurs montrent que les femmes (jeunes et adultes) sont les moins représentées publiquement dans les instances décisionnelles qui animent le processus de prévention et de gestion des conflits fonciers ruraux. Au niveau de la chefferie traditionnelle et de ses ramifications, la représentation publique féminine est quasi inexistante au niveau local. La «Inna³» dans la région

3 La représentation des femmes au niveau de la Cour du chef de province en zone hausa

de Maradi et la «Bafada⁴» dans la région de Dosso sont présentes au niveau du sultanat/province, au niveau régional. Outre la sous-représentation des femmes et des jeunes au sein des instances publiques, la mise en place même des commissions foncières prévues par le Code rural n'est pas effective au niveau local⁵: seuls 17,56 pour cent des commissions foncières de base ont été mises en place depuis 1993 (République du Niger, 2013).

2.1.2 Objectif du projet

37. L'objectif du projet était de renforcer le dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés pastorales et agro-pastorales. L'intervention proposée a cherché à contribuer à la consolidation de la paix à travers: i) l'analyse participative et approfondie des déterminants de conflits et facteurs de paix pour le renforcement des cadres de concertation régionaux et locaux, en vue de faciliter l'accès apaisé aux ressources naturelles et notamment pastorales; ii) l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au processus de dialogue, de concertation et d'identification des solutions consensuelles aux conflits, grâce à un dialogue intercommunautaire accru basé sur l'information et l'utilisation combinée des technologies de la communication; et iii) le renforcement de l'accès aux opportunités économiques et sociales pertinentes et sensibles aux conflits afin de contribuer à la paix en s'attaquant aux griefs et aux comportements productifs et économiques source de conflits et de criminalité.

2.1.3 Mise en œuvre

38. Le projet est intervenu au Niger dans la zone de Dosso et Maradi. Le projet a débuté en novembre 2018 pour une période de 18 mois et disposait d'un budget de 1 500 000 dollars des États-Unis. Il a été mis en œuvre par la FAO et ONU Femmes en partenariat avec la Haute Autorité à la consolidation de la paix (HACP) et le Secrétariat permanent national du Code rural. D'autres partenaires ont participé à la mise œuvre dont: les organisations non gouvernementales (ONG) AEDL (Action éducative pour le développement local), DIKO, et REFEP (Réseau des femmes pour la paix) les organisations d'éleveurs, la délégation régionale de l'élevage, l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés (publics et privés), les autorités religieuses et traditionnelles, les organisations de la société civile notamment pour la jeunesse et les femmes et les organisations d'éleveurs.

2.1.4 Objectif et résultats du projet

39. Les objectifs du projet sont de: i) renforcer les capacités du Secrétariat permanent du Code rural à mieux prendre en compte le genre et la diversité dans son dispositif institutionnel et opérationnel; et ii) former une masse critique de femmes médiatrices pour la réduction des conflits agriculteurs-éleveurs et le renforcement de la cohésion sociale.

40. Les résultats et produits du projet sont les suivants:

- i. **Résultat 1:** D'ici 2020, les textes législatifs et réglementaires du domaine foncier sont sensibles au genre et vulgarisés.
 - Produit 1.1: L'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code rural et l'Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005

⁴ La représentation des femmes au niveau de la Cour du chef de province en milieu djerma

⁵ Selon l'étude de bilan de mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger (République du Niger, 2013): 100 pour cent pour les Secrétaires permanents régionaux, 77 pour cent pour les Commissions foncières départementales, 86 pour cent pour les COFOCOM, 17,56 pour cent pour les COFOB. Bien que jugé satisfaisant par les acteurs, ce taux brut national, cache des disparités entre les régions et, au sein d'une même région, entre les départements et les communes.

portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont sensibles au genre;

- Produit 1.2: L'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code rural et l'Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont accessibles au niveau local.
- ii. **Résultat 2:** D'ici 2020, les conflits liés à la gestion des ressources foncières sont sensiblement réduits et la cohésion sociale est promue dans les quatre communes ciblées des régions de Dosso et Maradi.
- Produit 2.1: Les commissions foncières de base inclusives et sensibles au genre sont opérationnelles dans les villages et tribus.
 - Produit 2.2: La cohésion sociale est promue dans les quatre communes ciblées des régions de Dosso et Maradi grâce au dialogue et à la communication participative sensible aux questions de genre et de diversité.

2.1.5 Niveau d'atteinte des produits

41. Le tableau 2 présente le niveau d'atteinte des produits du résultat 1 prévus par le projet.

Tableau 2. Niveau d'atteinte des produits du résultat 1

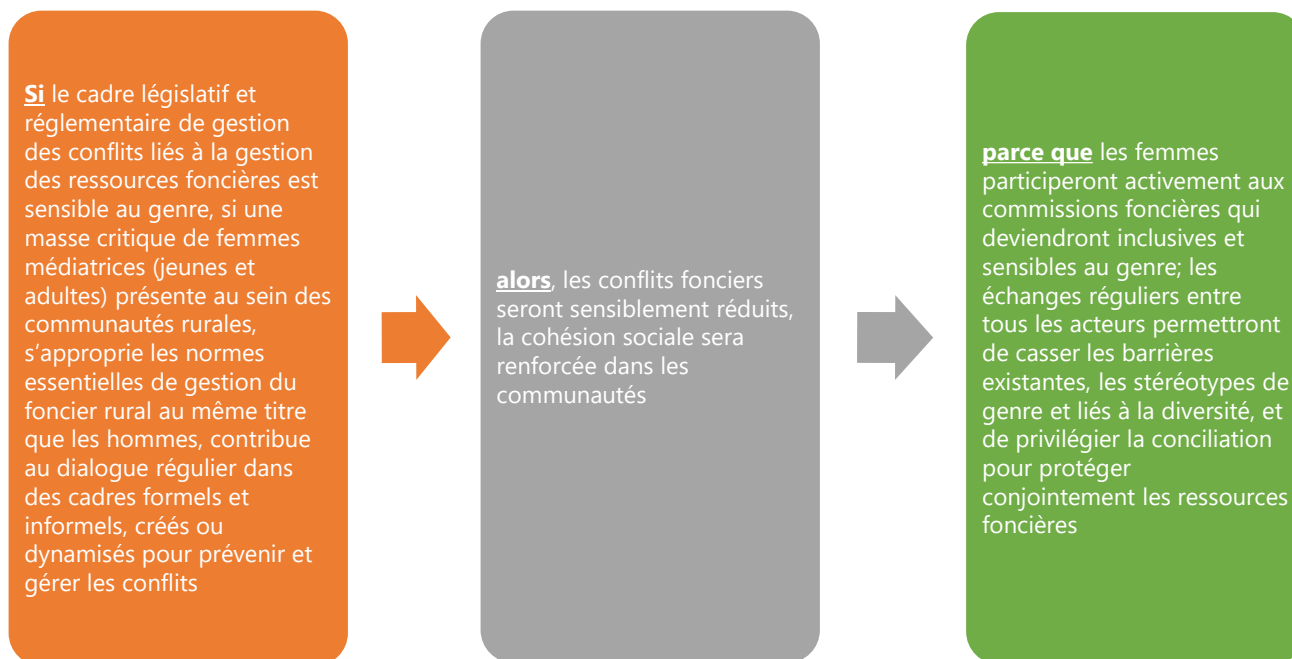
Résultats	Produits	Indicateurs	Niveau d'atteinte
Résultat 1 D'ici 2020, les textes législatifs et réglementaires du domaine foncier sont rendus sensibles au genre et vulgarisés	Produit 1.1: L'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code rural et l'Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont sensibles au genre	Indicateur 1: Existence des textes législatifs et réglementaires révisés intégrant le genre Cible: au moins deux textes	100%
		Indicateur 2: Niveau de participation dans les structures du Code rural prévu par les textes pour les deux sexes Cible: au moins 30 % de femmes	100%
		Indicateur 3: Niveau de participation des jeunes Cible: au moins 10 % de jeunes pour chaque niveau	100%
		Indicateur 1.1.1: Nombre de femmes qui participent à l'évaluation Cible: 20 femmes leaders des quatre communes participent au processus	100%
		Indicateur 1.1.2 a: nombre d'ateliers organisés Cible: 3	3
		Indicateur 1.1.2 b Nombre de participants Cible: 100 (dont 50 femmes)	100 dont 50 femmes
		Indicateur 1.1.2 c: Nombre d'articles visant l'égalité hommes-femmes revus Cible: 3	3

Résultats	Produits	Indicateurs	Niveau d'atteinte
		Indicateur 1.1.2. d: Nombre d'articles qui visent un sexe spécifique revus Cible: 2	3
		Indicateur 1. 1.2 e: Pourcentage des femmes et des hommes satisfaits par les nouveaux textes Cible: au moins 80 % des femmes et des hommes qui participent au processus d'élaboration	100 %
	Produit 1.2: L'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code rural et l'Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont accessibles au niveau local	Indicateur 1.2.1: Nombre d'articles traduits dans les trois langues locales ciblées Cible: 3 langues (haoussa, zarma et fulfulde)	3
		Indicateur 1.2.2 a: Nombre d'enregistrements disponibles en langues locales Cible: 3 langues (haoussa, zarma, et fulfulde)	3
		Indicateur 1.2.2.b: Nombre de types supports audiovisuels produits Cible: 3	3
		Indicateur 1.2.2.b: Nombre de boîtes à images produites Cible: 20	20
		Indicateur 1.2.3 a: Nombre de diffusion et rediffusion des messages (à désagréger par type de canal: clubs Dimitra, radio et téléphone) Cible: 6	12 messages 33 rediffusions
		Indicateur 1.2.3 b: Nombre de personnes sensibilisées (désagrégé par sexe) Cible: 2 millions	2 millions (dont 1 million de femmes)

2.2 Théorie du changement

42. Le document de projet présente la théorie de changement (figure 3) qui sous-tend la démarche du projet. L'évaluation du projet vise à vérifier la validité de cette approche, la pertinence de ces prémisses et l'atteinte des résultats escomptés.

Figure 3. Théorie du changement



3. Observations

43. Les observations suivantes sont regroupées par critère d'évaluation. Les questions et les sous-questions associées qui ont été utilisées par l'équipe d'évaluation sont présentées en appendice 2.

3.1 Pertinence du projet et cohérence

Dans quelle mesure la conception du projet est-elle adaptée au contexte local et aux priorités des groupes cibles? Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur le soutien aux priorités de consolidation de la paix dans les pays, telles que définies par le Gouvernement du Niger et l'Organisation des Nations Unies?

Observation 1. L'évaluation confirme la pertinence du projet et de son approche. Ainsi, la quasi-totalité des acteurs rencontrés sont unanimes pour confirmer que le projet représente une bonne approche pour diminuer les conflits dans la zone.

44. Les zones retenues sont des communes qui ont été proposées par la Haute Autorité à la consolidation de la paix (HACP) comme zones de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, où elle intervient et est régulièrement sollicitée. Les populations bénéficiaires ont affirmé quant à elles qu'il s'agit de zones où les conflits surviennent surtout en période hivernale et sont dus à plusieurs facteurs tels que le non-respect des délais de libération des champs, l'intolérance des uns et des autres, l'accès et le contrôle des ressources naturelles, certaines valeurs et croyances, le manque de cohésion sociale et quelque fois la simple ignorance.

Observation 2. Bien que les conflits entre éleveurs et agriculteurs aient été le point d'entrée pour la gestion des conflits, d'autres types de conflits (domestiques, de voisinage, etc.) existent et les efforts mis en place par les bénéficiaires pour les gérer semblent également confirmer la pertinence du projet.

45. En effet, le projet a ciblé les conflits entre agriculteurs et éleveurs, mais il est également allé au-delà de ces problématiques car les femmes choisies à travers les clubs Dimitra pour jouer le rôle de médiatrices dans la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs interviennent même dans la gestion de la vie sociale à l'occasion de litiges entre les jeunes filles ou garçons, entre co-épouses, entre les enfants et entre voisins. Ce point de vue est partagé par la HACP, ONU Femmes, la FAO et tous les acteurs rencontrés ainsi que par les populations bénéficiaires.

Encadré 1. Propos d'une femme du village de Assaou, commune rurale de Gabi (Madarounfa, Maradi)

«La zone a été retenue parce qu'il y avait beaucoup de problèmes et les populations ne pouvaient pas seules les résoudre sans l'intervention d'un projet car elles ne sont pas dans de bonnes dispositions pour les résoudre. En l'absence de mécanismes locaux pour la résolution de ces conflits, chacun préfère camper sur sa position lorsqu'un conflit survient surtout entre agriculteurs et éleveurs mais aussi entre éleveurs uniquement ou entre agriculteurs uniquement.»

Observation 3. Le projet a adopté une approche et une théorie du changement innovantes comprenant un certain niveau de risque.

46. En effet, il est basé sur la prémisse selon laquelle le renforcement des capacités des femmes pour leur permettre de jouer un rôle dans la gestion des conflits fonciers aura un impact sur la fréquence et la sévérité des conflits. Tous les répondants ont été unanimes pour mettre en lumière la pertinence de cette approche qui a permis de révéler les compétences des femmes en matière de gestion des conflits. Au plan institutionnel, l'approche du projet repose sur le faire-faire avec une maîtrise d'œuvre assurée par trois organisations non gouvernementales locales, à savoir REFPEA, AEDL et l'ONG DIKO. L'approche reposant sur des structures locales informelles telles que les clubs Dimitra pour identifier des médiatrices et pour renforcer les structures formelles que

sont les commissions foncières (Commissions foncières communales COFOCOM et Commissions foncières de base COFOB) a été une démarche de type endogène, très appréciée par les différents acteurs. Des dispositions ont été prises par le projet facilitant: i) l'organisation de la communauté en espaces de dialogue et de communication entre pairs (les clubs Dimitra) pour libérer la parole et au niveau intra-communautaire pour prendre des décisions avec le concours de toutes et tous (approche inclusive); et ii) le mode de fonctionnement des clubs qui mobilise et responsabilise chacune et chacun face aux problèmes, à leur analyse et surtout institue le principe de passer à l'action pour produire des changements en comptant sur les potentialités propres à la communauté et en faisant corps avec l'autorité traditionnelle.

47. Les rapports de missions effectuées entre autres par la mission de la Représentation de la FAO, celle du comité de pilotage, la mission du PBF et la visite des autorités régionales confirment et apprécient le montage innovant à la base de la mise en œuvre des activités du projet. Les conclusions de ces missions ont été confirmées par le point focal du projet au niveau du Siège central de la HACP à Niamey, par le Coordonnateur du projet à la FAO et l'équipe d'ONU Femmes en charge du projet qui ont été rencontrés dans le cadre de cette évaluation. Le Chargé de programme de la FAO a affirmé que, lors de l'atelier bilan, il a été décidé de répliquer les activités du projet dans d'autres villages du pays notamment en ce qui concerne les activités et le renforcement des capacités des femmes. Ceci est également un indicateur de la pertinence de l'approche.

Observation 4. Les communautés de base ont été impliquées dans les activités du projet et des espaces de dialogue ont été créés pour leur permettre d'avoir une influence sur sa mise en œuvre.

48. En effet, le projet a adopté une approche participative et inclusive qui consistait à associer les services techniques, les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les populations locales dans la mise en œuvre du projet à travers l'organisation de missions conjointes avec ces parties prenantes. Ceci contribue à assurer la pertinence et l'alignement de la stratégie du projet par rapport aux réalités locales. Le projet a mis aussi l'accent sur la représentativité dans les commissions de toutes les couches sociales ou catégories socio-professionnelles ainsi que des différents groupes d'âge et de sexe (femmes adultes, jeunes femmes, jeunes filles, hommes adultes, jeunes). Cet effort a été rendu possible par le fait que ces catégories évoluent dans les clubs Dimitra où femmes/filles et hommes/garçons se sont outillés et ont pris connaissance et conscience de la nécessité d'occuper leurs places au sein des COFOB.
49. Le projet a également consulté les populations sur le choix des participants et des bénéficiaires à travers des assemblées générales afin de s'assurer que les femmes sélectionnées soient légitimées par les populations. Pour améliorer la transparence, le choix a été effectué selon des critères choisis collectivement, dont la capacité de s'exprimer en public et le leadership. Ces discussions ont été initiées et facilitées dans le cadre des dialogues des clubs Dimitra. C'est au sein de ces clubs que les nominations pour les formations en médiation des femmes ont été initiées.

Observation 5. Le projet est aligné sur les priorités nationales (HACP), les principes d'intervention du système des Nations Unies, les priorités du Code rural en matière de gestion des conflits et les priorités nationales en matière de promotion de la femme. Il est également cohérent avec les priorités du Plan-cadre des Nations Unies d'assistance au développement (PNUAD/UNDAF) 2019-2021, du PBF et de la FAO au Niger.

50. Le projet contribue aux programmes 9.3 «Réduction des conflits communautaires» et 9.4 «Promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité» du Plan de développement économique et social 2017-2021 (République du Niger, 2017a). Il est également aligné sur le résultat stratégique 2 «Gouvernance, paix et sécurité» du Plan-cadre des Nations

Unies d'assistance au développement (UNDAF) 2019-2021 (Système des Nations Unies au Niger, 2019) et sur le produit 3.2 de l'Effet 4: «D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, et les enfants dans les zones ciblées, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation de qualité, formels et non formels, dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus». Il est en outre cohérent avec l'axe stratégique 1 de la politique nationale genre «Amélioration de l'environnement socio-culturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes» (République du Niger, 2017c).

51. Le projet est cohérent avec la priorité 3 «Renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle face au changement climatique, aux crises et autres catastrophes» du Cadre de programmation pays 2017-2020 (FAO, 2017). Il s'inscrit également dans les actions du PBF, notamment en termes de: i) développement et renforcement des capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits; et ii) prévention/gestion des conflits et gouvernance démocratique.
52. Cependant, l'équipe d'évaluation a pu observer l'articulation très limitée du projet avec d'autres projets dans la région de Dosso contrairement à la région de Maradi, où la FAO intervient déjà à travers d'autres projets dont les activités de renforcement de capacités sont mises en œuvre à travers les clubs Dimitra. Cette articulation limitée s'explique par le caractère pionnier du projet en matière de gestion des conflits dans la zone du Boboye.

3.2 Efficacité du projet

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint son objectif et ses résultats?

Observation 6. De manière générale la mise en œuvre du projet est très satisfaisante et les résultats et produits prévus ont été réalisés.

53. Pour la mise en œuvre des activités du projet, des protocoles d'accord ont été signés avec les maîtres d'ouvrage que sont ONU Femmes et la FAO. ONU Femmes a collaboré avec REFEP (Réseau des femmes pour la paix) pour la formation des femmes médiatrices et DIKO pour les textes juridiques, alors que la FAO a collaboré avec l'ONG AEDL pour la mise en place des clubs Dimitra (approche introduite par la FAO) et REFEP pour l'installation, l'équipement et la formation des COFOB. Ces clubs Dimitra sont des tribunes villageoises de discussions, de prise de décisions et d'action sur toutes les questions de développement local au sein des villages d'intervention (voir encadré 2).
54. Les actions relatives aux conflits sont soutenues par les clubs qui garantissent le soutien nécessaire aux médiatrices choisies en leur sein (et ensuite formées par REFEP), qui interviennent avec leur accord et en leur nom. Les clubs s'occupent également de traiter tout autre thème et problème d'intérêt pour la communauté (comme par exemple dot, mariage précoce, etc.). Ces aspects sont importants et complètent les résultats attendus par le projet. Selon les entretiens menés par l'équipe d'évaluation, ces clubs fonctionnent bien dans tous les villages et les échanges qui s'y produisent ont permis de régler beaucoup de problèmes au sein des communautés (tels que les réflexions sur les mariages précoces et forcés, les réflexions sur le montant de la dot et sur certaines pratiques ancestrales qui se poursuivent encore dans certains villages, la scolarisation des jeunes et des filles, l'hygiène et l'assainissement, etc.).
55. En résumé, l'outillage de ces clubs a conduit ces femmes, autrefois timides et réservées, à oser occuper des postes au sein de la COFOB et surtout à découvrir et croire en leur potentiel et à

convaincre par leur mobilisation et leur implication les autres groupes sociaux de leur valeur ajoutée.

Encadré 2. Les clubs Dimitra: des espaces communautaires pour l'autonomisation des femmes et des hommes

Les clubs Dimitra sont des groupes ruraux de femmes, mais également d'hommes et de jeunes, qui s'organisent sur une base volontaire pour débattre des problèmes et défis en matière de développement et pour trouver des solutions ensemble, dans leur communauté, en utilisant leurs propres ressources et sans compter sur un soutien extérieur. Les clubs contribuent à la réalisation des projets et programmes de la FAO dans des domaines tels que la nutrition, la paix, la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique, etc. La FAO facilite leur mise en place et leur fournit une formation et un encadrement. Ils sont autogérés et déclenchent une transformation sociale et économique au sein de leurs communautés. Ces groupes travaillent avec des stations de radio communautaires, qui produisent et diffusent des émissions interactives dans les langues locales afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de questions importantes pour la vie et les moyens d'existence des communautés. Ils permettent à leurs membres et aux auditeurs de renforcer leur compétence dans les pratiques agricoles et d'élevage, la réduction des pénuries alimentaires, le renforcement de la résilience, l'hygiène et l'assainissement, la santé et la nutrition ainsi que la sûreté alimentaire.

Source: FAO, non daté, «Des clubs d'écoute communautaires pour l'autonomisation des femmes et des hommes en milieu rural», site institutionnel.

Observation 7. Le projet a permis une meilleure gestion de la vie communautaire et l'introduction de règles qui contribuent à la cohésion sociale.

56. Selon les répondants, dans la plupart des villages, les observations suivantes peuvent être faites: la conduite des animaux n'est plus confiée aux enfants mais uniquement aux adultes pour éviter l'errance des animaux; les volailles sont enfermées dans des poulaillers pour ne pas détériorer les semis; les petits ruminants sont mis en enclos et une charrette est utilisée pour la recherche de la paille et de l'eau pour leur alimentation sur place; un système d'amendes communautaires est adopté en cas d'infraction aux règles établies par les communautés (les amendes collectées sont reversées dans la caisse du village); une meilleure organisation et une meilleure communication des dates de libération des champs permettent de sensibiliser les populations sur ces dates et sur leur respect strict. Les conflits qui étaient gérés auparavant arbitrairement par le chef du village, suivent maintenant une procédure qui suppose nécessairement la médiation. Cette procédure s'inscrit en effet dans un processus de prise de décisions qui suit différentes étapes: l'identification de la situation ou du problème au sein de chacun des clubs Dimitra; la sélection (en assemblée villageoise) de la question à mettre en discussion; l'analyse et la discussion du problème dans chaque club suivies du retour en assemblée villageoise, toujours en présence de l'autorité coutumière dont la fonction est valorisée. Cette procédure constitue ainsi un terreau favorable à la médiation car elle offre un cadre de communication où chacun et chacune se sent écouté et qui convient à toutes et à tous.
57. Ce travail de médiation est reconnu même par les autorités compétentes comme la gendarmerie dans les localités comme Fabirdji ou même à Birni N'Gaoré.

Observation 8. Selon les personnes interrogées, le projet a efficacement intégré la dimension genre dans ses activités et a permis de «libérer la parole de la femme» à travers l'intégration de l'approche des clubs Dimitra et des activités de sensibilisation et formation.

58. Les documents de projet consultés indiquent que la représentation des femmes au sein des clubs Dimitra s'élève à 60 pour cent (soit 90 femmes sur 150 membres, en moyenne, par village). De plus, les éleveurs et les femmes sont représentés dans les commissions foncières COFOCOM et COFOB. Les formations et sensibilisation dispensées par le projet leur permettent de mieux comprendre et jouer leur rôle. Au début du projet, plusieurs défis se posaient pourtant pour la participation des femmes, notamment celui de parvenir à les faire parler en public. À cette fin, les

clubs ont su développer leurs compétences et introduire un système à travers lequel chaque catégorie de la population est écoutée et s'habitue à prendre la parole au cours des assemblées villageoises présidées par les autorités communautaires. Ce système a permis aux femmes/filles et aux jeunes hommes de se faire entendre et d'être pris en compte. Les femmes peules éprouvent par exemple des difficultés à se présenter en public et encore plus à s'asseoir ou prendre la parole devant des hommes. Grâce au projet, elles voyagent désormais avec les hommes pour régler des conflits et s'expriment librement dans les assemblées.

59. Par ailleurs, le travail au sein de ces clubs qui font office de véritable porte d'entrée, a permis aux femmes d'émerger comme leaders, de prendre confiance en elles et de se faire découvrir par la communauté qui les a choisies en tant que médiatrices. Leur rôle a également été pris en charge au sein des clubs Dimitra où elles reçoivent les informations sur les conflits existants et où elles décident à l'unisson les meilleures pistes endogènes pour réussir les médiations, notamment comment aborder et mobiliser les personnes les plus appropriées identifiées par les clubs pour intervenir stratégiquement dans tel ou tel conflit.
60. Les femmes se sont montrées persévérantes et ont relevé avec succès certains défis concernant leur participation dans l'espace public et à la gestion des conflits. Certains femmes et hommes interrogés ont noté que les premières femmes membres du projet ont sans doute été mal vues par les autres femmes et par de nombreux membres des communautés. Elles étaient considérées comme des «*rebelles inactives*» qui auraient le loisir de suivre le projet. Pourtant, ces femmes très motivées ont continué à travailler et à sensibiliser leur communautés (hommes et femmes). Cette persévérance a conduit à une meilleure perception et adoption du projet et des acteurs impliqués (perception de l'équipe ONU Femmes, de la HACP, de la FAO et des femmes médiatrices elles-mêmes). Aujourd'hui, les femmes non bénéficiaires du village sont les premières à se mobiliser en cas d'évènement quelconque au sein du village. Quant aux hommes, ils semblent avoir accepté et compris le bien-fondé et la valeur ajoutée de l'implication des femmes pour la communauté.

Encadré 3. Témoignage de la Directrice régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Dosso

«Dans la région de Dosso, nous avons été impliqués durant toute la période de mise en œuvre du projet. Nous avons visité les villages d'intervention afin de nous enquérir des activités menées par les médiatrices. J'ai constaté avec surprise, lors d'une mission de suivi-évaluation, que les femmes se lèvent et s'expriment en public pour parler de leurs attributions en tant que médiatrices; ce qui n'était pas le cas avant l'intervention du projet dans le département du Boboye. De plus, elles ont des cahiers dans lesquels sont notées toutes les activités de sensibilisation, de médiation, de prévention et de gestion de conflits [...].»

61. Les formations dispensées aux femmes leur ont permis d'entreprendre des campagnes de sensibilisation efficace sur la cohésion sociale et la prévention des conflits. Les formations ont été dispensées à la fois *in situ* et hors de la commune. Les femmes et les hommes ont effectué tous les déplacements ensemble. Les formations ont été appréciées par les bénéficiaires qui, dans leur grande majorité, ont jugé les formations adaptées à leurs besoins en matière de médiation et de gestion des conflits. Les sensibilisations ont été possibles grâce aux formations introduites par le projet. Les femmes médiatrices ont reçu une double formation sur la prévention et la gestion des conflits et sur les questions liées au foncier. Elles ont été par la suite dotées de cahiers, registres, pagivoltes, pour les médiations et les sensibilisations. Ce soutien leur a permis de réaliser des activités dans le cadre de la gestion des conflits sociaux (conflits entre famille et intra-famille) comme par exemple: médiations entre coépouses, conciliations et médiations entre maris et femmes, règlement des litiges liés aux disputes des enfants et des jeunes, qui éclatent généralement lors des cérémonies.

62. En matière de sensibilisation, il convient de noter que chacune des femmes médiatrices a participé à au moins une activité de sensibilisation lors des mariages et/ou baptêmes dans leur communauté. Des activités extra-communautaires ont également été menées par les femmes médiatrices dans des villages ou hameaux environnants, hors de la zone d'intervention du projet. Comme cibles directes, les séances de sensibilisation ont touché tous les membres des clubs Dimitra, soit 150 personnes par village et tous les membres des soixante commissions foncières de base installées par le projet, soit un total de 11 000 personnes. Les cibles indirectes touchées par la sensibilisation des médiatrices comprennent la population des 60 villages d'intervention du projet et celles des villages environnants où ces femmes se sont rendues. Enfin, l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles a permis à 268 femmes médiatrices d'intégrer les 60 nouvelles commissions foncières de base, soit un taux de représentativité de 36,34 pour cent.
63. Les femmes formées à la médiation ont joué un rôle significatif dans la gestion des conflits sur plusieurs types comme présenté dans les figures 4 et 5.

Figure 4. Typologie de médiations réalisées par les femmes médiatrices formées par le projet

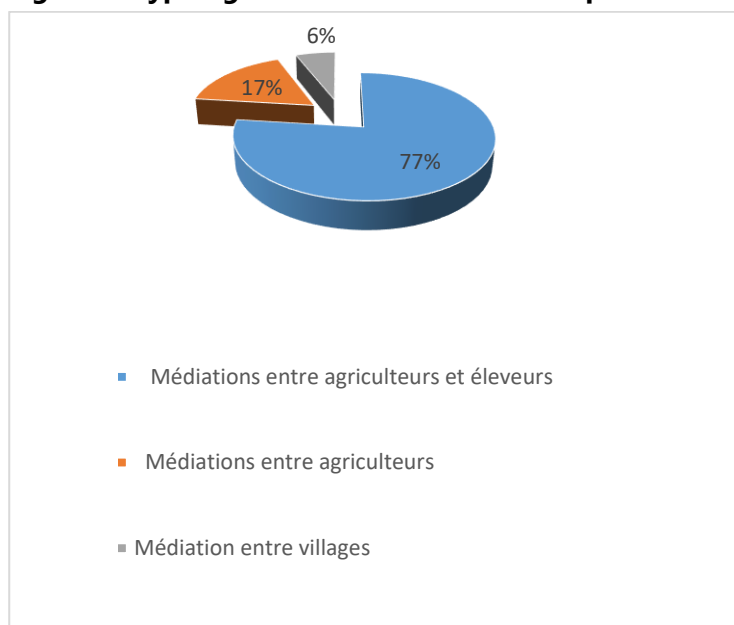
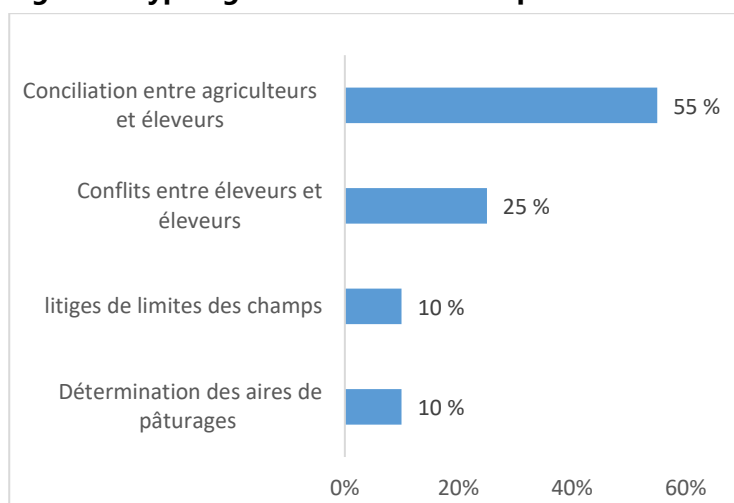


Figure 5. Typologie de conflits résolus par les femmes médiatrices



64. D'après les analyses de l'équipe d'évaluation, les femmes médiatrices ont obtenu plus de succès dans la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs (55 pour cent) plutôt que dans la résolution des conflits entre éleveurs (25 pour cent) ou des litiges de limites des champs et de détermination des aires de pâturages (10 pour cent).
65. Dans plusieurs villages d'intervention, les femmes médiatrices ont développé des stratégies pour atteindre un nombre important de personnes et notamment faire face à la réticence de départ des hommes et des autres femmes du village quant à l'implication des femmes dans la sensibilisation et sur la place publique. Ces stratégies ont inclus, entre autres: le porte à porte, les réunions entre femmes, la création et la mise en place de caisses villageoises, des visites de courtoisie entre quartiers et villages, des discussions autour du repas ainsi que toutes les occasions mises à profit pour parler des activités du projet. Le rôle des femmes dans l'espace public communautaire était extrêmement limité; les femmes ne jouaient pratiquement pas de rôle autre que celui lié à la maternité. Le projet leur a offert une opportunité de jouer un rôle communautaire assumant plus de responsabilité d'autant plus que même les chefs de villages reconnaissent leur contribution dans la gestion des conflits et en ont fait leurs premières conseillères en la matière. Dans toutes les discussions en groupes de discussion les femmes ont affirmé qu'elles sont devenues les collaboratrices directes des chefs de villages. En cas de transaction foncière, elles sont chargées, par exemple de vérifier si le terrain en question ne fait pas l'objet de litige avant que le chef n'autorise la vente. Cette crédibilité des femmes médiatrices semble reposer sur la valeur ajoutée de leurs conseils, l'acceptation sociale accrue de leur rôle dans la vie publique locale et l'efficacité du dialogue communautaire soutenu par les clubs Dimitra.

Observation 9. Bien que le projet ait prévu l'implication des femmes médiatrices dans le suivi des activités du projet, cette activité n'a pas été efficacement planifiée et les femmes auraient pu bénéficier d'activités d'alphabétisation pour une plus grande efficacité.

66. Les femmes ont été formées et dotées de fiches à remplir et de procès-verbaux de conciliation au sein des commissions foncières pour suivre l'évolution de l'impact du projet. Des cahiers ont été remis à chacune des femmes médiatrices pour leur permettre d'indiquer le jour, la date et la nature des médiations effectuées. Un registre a également été mis à disposition du chef de village qui répertorie l'ensemble des médiations des dix femmes médiatrices du village. Ce registre devrait normalement être l'outil de suivi de l'évolution de la situation des conflits dans les villages. Toutefois, la majorité des femmes ne sait ni lire ni écrire. Les cahiers mis à leur disposition sont par conséquent mal remplis de même que les registres ce qui les rend inexploitable aux fins statistiques auxquelles ils étaient destinés.
67. Les femmes demandent des sessions de mise à niveau et l'élargissement de la formation à un plus large bassin de femmes. Les femmes estiment que bien qu'elles maîtrisent les contenus des formations initiales reçues, des formations ponctuelles supplémentaires devraient leur permettre de les assimiler encore mieux. Elles considèrent également que le nombre de femmes médiatrices devrait être augmenté pour assurer une couverture plus large des quartiers et hameaux. Ce besoin de mise à niveau et d'élargissement des formations à d'autres a été exprimé dans la majorité des groupes de discussion des femmes médiatrices aussi bien à Maradi qu'à Dosso.

Observation 10. Il semble que les femmes médiatrices disposant d'une assise financière sont plus écoutées que celles qui ne sont pas autonomes.

68. Ce constat émerge des discussions avec plusieurs acteurs rencontrés (entre autres l'assistant technique de la HACP à Dosso, les représentants d'ONU Femmes et le Secrétaire permanent de la COFOCOM de Fabirdji). Les femmes qui disposent de revenus et peuvent par conséquent

utiliser le moulin pour le mil ont plus de temps libre à consacrer aux activités du projet et ont moins de difficulté de gestion de leurs foyers car même si elles rentrent tard d'une réunion, elles ne doivent pas piler le mil pour le repas de la famille. Les femmes interrogées ont noté qu'il serait pertinent que le projet introduise des activités qui leur permettent de réduire leurs corvées domestiques et de consacrer ainsi plus de temps à la médiation.

Observation 11. Les clubs Dimitra ont contribué à la création de caisses villageoises, considérées comme une innovation dans certaines zones et permettant aux bénéficiaires de s'engager dans différentes activités.

69. Le projet a contribué, à travers la création d'espace de dialogue, à la cohésion dans les villages d'intervention. Les femmes de ces villages se retrouvent, mangent et boivent ensemble à l'occasion des cérémonies de mariage et autres événements. Elles ont lancé des actions pour maintenir cette cohésion retrouvée. Ainsi, dans de nombreux villages, les femmes ont lancé des caisses villageoises pour faire face à certaines urgences (dépenses de mariage, frais médicaux, etc.). Les caisses profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, d'autres femmes ont initié des activités de maraîchage (région de Dosso, en particulier le village de Bongoukoukou), d'autres encore se sont cotisées pour payer des ustensiles de cuisines (marmites, assiettes, etc.) pour les grandes occasions (accueil des visiteurs de marque par exemple). Toutes ces activités n'avaient pas lieu avant le projet et ces idées ont pu naître dans les discussions au sein des clubs. Dans la zone de Maradi, où plusieurs projets sont déjà intervenus dans la zone sur la thématique du renforcement de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans la zone du Baban Rafi depuis les années 2000 (notamment par Care International)⁶, il est probable que les caisses villageoises ne sont pas une nouveauté.

Observation 12. Bien que les résultats du projet soient positifs, certains constats d'évaluation indiquent des possibilités d'amélioration à certains niveaux. Des déceptions ont été enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

70. Au cours des entretiens, les répondants ont noté que le projet aurait été plus efficace s'il avait également mis en œuvre des activités visant à améliorer les conditions de vie des populations, notamment à travers des appuis aux agriculteurs pour améliorer leur production. Un autre appui manquant souvent noté par les personnes interrogées serait de trouver des moyens pour compenser le temps investi par les femmes médiatrices dans les activités du projet, par exemple, en prévoyant la fourniture de moulins à grains.

71. Certaines déceptions ont été enregistrées:

- i. certains agriculteurs se plaignent des estimations de compensations des dégâts lors de règlements de conflits, jugeant que les dégâts ne sont pas évalués à leur juste valeur;
- ii. le temps n'a pas suffi pour mener toutes les formations au niveau des Secrétaires permanents des COFOB pour le remplissage des actes de cession par exemple;
- iii. les autorités communales ne se sont pas impliquées pour continuer certaines activités majeures du projet, ce qui aurait renforcé la pérennisation des acquis; et
- iv. le suivi de l'impact du projet n'est pas assuré par les collectivités qui avaient promis de l'accompagner financièrement.

⁶ Un projet a mis en place des caisses villageoises, où les femmes étaient accompagnées par les animatrices de projet MMD Mata masu dubara.

3.3 Efficience du projet

Dans quelle mesure les ressources (humaines, financières, administratives) ont-elles été correctement utilisées pour obtenir des résultats?

Observation 13. Le partenariat ONU Femmes et FAO a été très efficace et le mécanisme de mise à disposition des ressources du PBF a eu un impact sur la mise en œuvre des activités.

72. En effet, les deux agences de mise en œuvre ont tenu régulièrement des réunions de coordination et ont organisé des missions conjointes sur le terrain. Cependant, la collaboration pour la préparation de rapports aurait pu être renforcée et les ressources davantage mutualisées lors des missions terrains pour une plus grande efficacité. En outre, selon certains acteurs, un déficit de coordination avec la partie gouvernementale n'a pas permis d'optimiser le fonctionnement du Comité de pilotage. Cette situation pourrait toutefois être une conséquence de la pandémie de COVID-19 qui a globalement ralenti les activités socioéconomiques un peu partout dans le pays et à l'échelle mondiale.
73. Les décaissements des fonds du PBF sont effectués par tranches, versées uniquement lorsque les deux parties ont atteint chacune un taux de consommation de 75 pour cent. Ainsi, si l'une des parties est en retard, cela se répercute sur l'ensemble des activités des deux parties, comme cela s'est produit durant la mise en œuvre du projet, retardant la réalisation des activités pour l'une des deux entités responsables.

Observation 14. La prise en compte du projet dans le mécanisme national de suivi-évaluation de la FAO malgré le caractère simple et expérimental du projet a permis un meilleur suivi des indicateurs.

74. Cependant, aucun mécanisme n'a été mis en place pour la collecte des données statistiques et leur analyse. La mise en œuvre du projet a été prorogée de six mois sans incidence financière. Pendant cette période, l'ensemble des activités prévues par le programme de travail du projet ont été achevées.

3.4 Impact du projet

Quelles contributions aux résultats ou à l'impact initial en termes de cheminements vers la paix peuvent être attribuées aux interventions du projet?

75. Le projet a eu un impact important et conséquent sur la réduction des conflits dans la zone d'intervention y compris sur des types de conflits non initialement visés par l'approche à travers la valorisation des capacités de médiation des femmes et la mobilisation des communautés dans la prise en charge de leurs problèmes en utilisant de manière concertée des mécanismes endogènes de prévention et de résolution de conflits.

3.4.1.1 Impact du projet sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs

Encadré 4. Témoignage de M. Illa Ousmane, Préfet du Boboyo (Dosso)

«Nous, Représentant des plus hautes autorités, en cas d'intervention d'un projet, avons pour mission de suivre et évaluer ce dernier pour observer les changements apportés dans la zone d'intervention. Dans le cas de ce projet, nous avons effectué des missions de suivi-évaluation sur le terrain et nous réjouissons des changements positifs apportés par ce projet (dans nos communes). Aujourd'hui, il y a moins de plaintes auprès des chefs des villages, moins de plaintes auprès des maires, moins de plaintes auprès des chefs de canton, bref moins de plaintes devant la justice. Et tout cela est dû au travail remarquable des femmes médiatrices. Si tel est le cas dans le département de Madarounfa, nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet et souhaiterions que ce projet se poursuive dans les autres communes pour que tout le département puisse bénéficier de ces avantages, car de nombreux villages attendent de telles interventions.»

3.4.1.2 Impact du projet sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs

Observation 15. La majorité des personnes interrogées considèrent que les sensibilisations ont apporté un changement de comportement car les populations comprennent mieux les conséquences des conflits sur elles-mêmes et sur le développement de leur village.

76. Les répondants ont affirmé que les populations de la zone du projet préfèrent désormais régler leurs différends par la négociation plutôt que par des conflits qui engendrent souvent des dépenses de chaque côté, à savoir le paiement des ordonnances médicales en cas de blessure, les dépenses en carburant pour les autorités en cas de déplacement pour établir des constats, le paiement des dommages et intérêts pour la victime des dégâts. Certaines personnes avaient même recours à la décapitalisation pour faire face à ces dépenses en vendant leurs propres animaux.
77. La HACP n'est plus sollicitée depuis deux ans pour la gestion de conflits agriculteurs-éleveurs dans la zone du projet, et à cet égard, les bénéficiaires et toutes les parties prenantes interrogées sont unanimes. L'absence de mécanisme de prévention et de gestion des conflits favorisait la dégénérescence rapide des conflits en batailles rangées entre familles, voire entre communautés toutes entières (en effet il n'existait pas de commissions foncières de base dans la zone du projet). Les populations étaient en attente de solutions pour sortir du cercle infernal des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Observation 16. Des stratégies et mesures basées sur le consensus ont été adoptées par les communautés par le biais des clubs Dimitra afin de mieux prévenir et gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Celles-ci ont fortement contribué à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

78. Au début de l'hivernage, les femmes des clubs Dimitra et les femmes membres des COFOB organisent des rencontres pour rappeler les mesures permettant d'éviter les conflits ainsi que la conduite à tenir par les uns et les autres pour préserver la coexistence pacifique et le renforcement de la cohésion sociale. Plusieurs stratégies sont développées selon les communes pour lutter contre les conflits au sein des communautés. Par exemple, les femmes de Tounga Yamba (Dosso) ont affirmé que des sensibilisations sont menées auprès des agriculteurs et des éleveurs au début des travaux champêtres pour leur rappeler que chacun doit s'activer pour préserver la paix dans le village. Pour d'autres villages, la stratégie consiste à parquer les animaux de retour de la transhumance, hors du village en attendant la libération des champs. D'autres villages quant à eux attachent les petits ruminants pendant une certaine période et font conduire les gros ruminants par des bergers ou par des personnes adultes au lieu de les confier aux petits enfants comme cela se faisait auparavant. Dans d'autres villages, des herbes sauvages sont plantées pour bien délimiter les champs et les couloirs de passage des animaux. Ces stratégies sont complétées par des sanctions pécuniaires voire sociales en cas de non-respect (par exemple, la suspension des événements sociaux du contrevenant pendant une certaine période, etc.). Dans la quasi-

totalité des villages rencontrés, des délais consensuels de libération des champs ont été trouvés afin que ceux qui sèment le mil tardif ne soient pas pénalisés.

Encadré 5. Témoignage de la Présidente du réseau communal des médiatrices de Madarounfa

«Avec l'avènement de ce projet, les femmes ont retrouvé leur dignité et elles sont honorées grâce aux activités de médiation qu'elles mènent dans les villages. Aujourd'hui, vous pouvez sillonner les villages de Madarounfa et poser des questions sur les femmes médiatrices, vous verrez que tout le monde nous reconnaît grâce à nos activités. Les villages hors de la zone d'intervention nous sollicitent en cas de conflit en leur sein. Certains réclament même la mise en place des structures de femmes médiatrices dans leur village.»

3.4.1.3 Impact du projet sur l'émancipation des femmes

Observation 17. Le projet a contribué à l'autonomisation sociale des femmes. Il leur a permis de faire entendre leur voix et de renforcer leur rôle au sein des communautés et des institutions locales. Elles sont désormais sollicitées pour des médiations et pour la résolution de conflits. Le projet a appuyé la transformation du rôle social de la femme qui est passé de celui de catalyseur de conflit à celui de médiateur dans la gestion des conflits.

79. Avant la mise en œuvre du projet, les femmes n'intervenaient pas dans la prévention et la gestion des conflits. Elles étaient considérées – selon les femmes membres de la commission foncière de base du village de Assaou commune rurale de Gabi dans la région de Maradi – comme «des êtres inférieurs à l'homme». Ces dernières ont également affirmé que les femmes ne jouaient aucun rôle dans la gestion des affaires du village et ignoraient leurs droits. Dans les groupes de discussion, les femmes ont affirmé que le projet a «sauvé l'honneur des femmes en les impliquant dans ses activités et en rehaussant leur image dans le village». Elles ont fini par investir un domaine réservé exclusivement aux hommes et aux femmes âgées et ont affirmé avoir réussi à démontrer la contribution qu'elles peuvent apporter à la vie publique communautaire. 600 femmes et jeunes soutenus par le projet ont acquis une notoriété dans les communautés et se disent écoutés, respectés et sollicités pour des médiations et la résolution de conflits.
80. Selon les personnes interrogées, la perception du rôle des femmes relativement aux conflits a beaucoup évolué. En effet, elles semblent être devenues conciliatrices, alors qu'avant le projet elles étaient souvent perçues comme instigatrices de conflit du fait de leur rôle social dans la société et de leur capacité présumée à facilement influencer les hommes et à les pousser au conflit. Les femmes et les secrétaires permanents de COFOCOM ont affirmé que les femmes ont été choisies pour gérer les conflits car elles «mettent le feu souvent» (expression utilisée par les femmes pendant une discussion en groupe de discussion pour souligner l'importance du rôle joué par les femmes).

Observation 18. Pour respecter les délais de libération des champs, les femmes ont développé des formes d'entraide et de solidarité entre elles qui ont renforcé la cohésion sociale dans les villages. Elles font preuve d'un grand dynamisme au sein des commissions foncières et ont amené les hommes à modifier leurs perceptions de leur rôle et de leurs capacités.

81. Dans la majorité des entretiens, il est apparu que les femmes s'organisent maintenant pour s'entraider dans les travaux champêtres (*bogou* en zarma et *gayya* en haoussa), la culture et les récoltes afin d'être à même de respecter les délais de libération des champs prescrits avec leur concours. Sans cette entraide, elles estiment qu'elles auraient pu accuser des retards qui auraient entraîné des conflits avec les éleveurs. Étant chargées de la prévention des conflits et de la médiation, elles sont soucieuses de donner le bon exemple.
82. Les personnes interrogées confirment que les femmes sont maintenant impliquées dans beaucoup d'activités précédemment réservées aux hommes et comprennent mieux la gestion du

foncier. Dans un nombre croissant de villages par exemple, de plus en plus de femmes se feraient délivrer rapidement des actes de propriété, davantage conscientes de leurs vulnérabilités par rapport au capital foncier familial. Avant le projet, elles n'héritaient pas des terres laissées par leurs pères et seuls les hommes de la famille y avaient droit. Les femmes ont témoigné que des hommes pouvaient même vendre des terres appartenant aux femmes sans les consulter au préalable. Désormais, les femmes connaissent les textes et surtout leurs droits qu'elles revendiquent ouvertement.

Encadré 6. Conclusion d'un groupe de discussion

«Les femmes médiatrices sont reconnues comme une véritable institution locale, par la gendarmerie même, qui en fait désormais un passage obligé pour les populations en cas de conflit avant toute action de leur part.»

3.4.1.4 Le projet a entraîné des transformations dans la vie des communautés et en particulier sur la cohésion sociale.

Observation 19. Une diminution du nombre d'interventions du chef de village et des autorités locales est observée pour des règlements de conflits ainsi qu'une réduction significative des va-et-vient vers les autorités.

83. Ce constat est confirmé par l'ensemble des personnes interrogées. Cette situation serait la résultante du renforcement des capacités des femmes et la reconnaissance de leur valeur ajoutée pour le règlement de conflits. Ainsi, une femme du village de Dèbé Dèbé Peul commune de Kankandi affirmait que «avant le projet, on ne pouvait pas venir passer la journée dans le village, même le chef du village n'osait s'absenter car on avait peur qu'un conflit n'éclate dès qu'on avait le dos tourné». Cette perception répandue auprès des personnes interrogées met en lumière combien les conflits étaient récurrents dans le village et la faiblesse des mécanismes de prévention. Ainsi, selon la même informatrice «la bagarre continue jusque chez les autorités (le chef de canton, la gendarmerie, la justice) et en période d'hivernage, ce sont des va-et-vient sans arrêt chez le chef». Ce discours est le même un peu partout dans les dix villages des bénéficiaires interrogés.

Observation 20. Une des transformations importante induite par le projet est l'introduction des notions de gestion de conflit et de cohésion sociale qui étaient inexistantes dans le langage des communautés.

Encadré 7. Témoignage du maire de la commune de Gabi

«Avant l'intervention du projet, nous voulions construire une école entre deux villages distants de 500 mètres, mais cela n'a pas pu se réaliser car les deux villages ne s'entendaient pas. Même en cas de vente de céréales à prix modérés, les populations ne se fréquentaient jamais pour accéder aux produits en vente. Mais Dieu merci, avec l'intervention de ce projet et grâce à ces femmes médiatrices, les populations des villages en conflit se sont réconciliées et mènent à présent leurs activités ensemble.»

84. Cette notion a été intégrée aux dynamiques locales et s'appuie entre autres, sur des produits concrets et à travers les clubs d'écoute Dimitra. Cette prise de conscience semble avoir des impacts sur d'autres activités et aurait induit un changement de comportement des uns et des autres. Le renforcement de la cohésion sociale serait à l'origine de la création de caisses villageoises (dans 80 pour cent des villages recensés). La caisse permet aux femmes de se retrouver chaque semaine pour les versements. Elles mettent à profit cette occasion pour parler de certains sujets et de certaines problématiques tels que les conflits. Elles affirment que le simple fait de se retrouver et de passer du temps ensemble les a rapprochées et, par ricochet, a également rapproché leurs maris. Même en cas de problème au niveau des champs, ces hommes font des efforts supplémentaires pour ne pas entrer en conflit par égard aux activités économiques conjointes de leurs épouses.

85. Selon le Secrétaire permanent de la COFOCOM de Fabirdji à Dosso l'exemple du village de Bilingol Peulh et de Habbiri est édifiant. Ces deux villages étaient en conflit depuis très longtemps à cause de l'exploitation du sel par les femmes de Bilingol sur les terres appartenant au village de Habbiri. Ce conflit n'a cessé qu'avec l'intervention des femmes médiatrices. Aujourd'hui, l'exploitation continue et les deux parties bénéficient et collaborent pour l'exploitation conjointe du site.
86. Les hommes commencent à s'intéresser à la médiation. Certains hommes ont réclamé une formation d'hommes médiateurs. Cette proposition est soutenue par l'équipe d'ONU Femmes qui pense qu'elle pourrait être envisagée afin de faire face à certaines situations, par exemple des déplacements dans des zones d'insécurité ou des déplacements nocturnes que les femmes ne peuvent pas effectuer.

3.4.1.5 Le projet a entraîné une prise de conscience sur l'importance des documents fonciers.

Observation 21. Désormais, quel que soit le moyen par lequel un droit foncier est acquis, les personnes s'empressent de se procurer un acte foncier afin d'éviter les conflits et les réclamations arbitraires.

87. Les transactions foncières sont sanctionnées par la délivrance d'un document ou acte foncier et les textes fonciers commencent à être assimilés par les populations. Le projet a mené des activités de sensibilisation sur les conséquences de la non détention de documents fonciers et l'importance de ces documents dans la gestion des conflits. Le projet a démontré par exemple qu'en cas de prêt, de legs, d'achat ou de vente et d'héritage, le document foncier est une preuve de propriété foncière.
88. Les conflits sont maintenant gérés conformément aux textes et par les commissions de base avec l'appui des femmes médiatrices et suivent tous une procédure avant d'arriver aux pénalités, ce qui n'était pas le cas avant le projet. Les textes existaient déjà, mais leur application n'était pas respectée pour deux raisons principales: d'une part, par méconnaissance de ces textes par ceux qui gèrent les conflits en l'occurrence les chefs de villages qui intervenaient de manière arbitraire dans la gestion des conflits, surtout en cas de conflits champêtres; d'autre part, parce que dans les villages d'intervention du projet, les commissions foncières n'existaient pas et qu'il n'existait pas par conséquent de mécanisme institutionnel formel de gestion des conflits. Aujourd'hui, quel que soit le moyen par lequel un droit foncier est acquis, les gens s'empressent de se procurer un acte foncier afin d'éviter les conflits et les réclamations arbitraires. Pour bien appliquer les textes, les différents membres des commissions foncières ont été formés sur l'héritage de la femme, sur la gestion des espaces réservés aux travaux champêtres, sur l'accès aux mares et aux autres ressources naturelles. Ces formations ont été appréciées et constituent désormais une référence pour la gestion des conflits fonciers (des pagivoltes, des textes et des spécimens d'actes sont disponibles).

3.5 Durabilité des effets du projet

Les transformations induites par le projet permettront-elles de prévenir et gérer durablement les conflits?

Observation 22. Des constats indiquent la volonté et l'engagement des bénéficiaires à appuyer les femmes médiatrices dans leur nouveau rôle.

89. Toutes les femmes interrogées ont affirmé que les réunions se poursuivent dans leurs villages; parmi les femmes rencontrées, nombre d'entre elles ignorent même que le projet a pris fin dans leurs villages. Le Secrétaire permanent du Code rural de Birni N'Gaoré a indiqué que les maires des communes bénéficiaires se sont engagés à poursuivre les activités du projet en appuyant les femmes médiatrices et en continuant à les encadrer. Selon lui, les chefs de villages se sont

également engagés à poursuivre le processus en continuant à diriger les comités locaux et en collaborant avec les femmes médiatrices pour gérer ensemble les conflits dans les communautés.

Observation 23. Les femmes médiatrices interrogées ont affirmé que les objectifs du projet sont cohérents avec les aspirations des populations et que, par conséquent, les activités vont continuer même après le projet.

90. Les activités de sensibilisation menées et la large implication de toutes les couches sociales impliquées dans la mise en œuvre du projet représentent un ensemble de facteurs favorisant la poursuite des activités. Pour ce qui est des comités locaux, ils ont été pleinement renforcés et disposent des compétences qui pourraient leur permettre de répliquer les acquis du projet.
91. Même si depuis la fin du projet, les activités de médiation se poursuivent, on constate un ralentissement dans la fréquence des réunions qui, dans certains villages, ne se font plus de façon hebdomadaire, mais par mensualité. Selon les répondants, un facteur déterminant est le leadership et le dynamisme des chefs de village, des maires au niveau communal et des fonctionnaires du Code rural qui jouent un rôle de « locomotive ».

Observation 24. Les populations se sont appropriées les activités du projet. Les commissions foncières continuent de fonctionner après le projet.

92. Il semble que les populations contribuent aux activités des femmes médiatrices, en leur fournissant notamment des informations, et font appel à ces dernières dès qu'un conflit surgit, même au sein des ménages. Certaines femmes affirment que les hommes qui étaient initialement réticents à accepter les femmes dans la gestion des conflits sont les premiers à faire appel à elles pour régler des conflits dans leurs propres foyers. Dans les villages bénéficiaires, même ceux qui n'ont pas été directement impliqués dans les activités du projet parlent des activités en raison des informations dont ils bénéficient régulièrement.
93. Les documents fonciers sont disponibles et les COFOB continuent à les délivrer et à être à l'avant-garde dans la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles en général. Une plateforme multi-acteurs communale de prévention et de gestion des conflits a été créée par la mairie. Cette plateforme travaille en synergie avec les chefs de villages et les commissions foncières. Elle est placée sous la tutelle de la mairie qui est sensée pourvoir quelques moyens pour son fonctionnement. En attendant l'opérationnalisation de la plateforme, les suivis réalisés par la commission foncière se sont interrompus par manque de moyens.

Observation 25. Les clubs Dimitra continuent de fonctionner même s'il est difficile d'affirmer que le fonctionnement des clubs à lui seul peut pérenniser les acquis du projet.

94. Il est toutefois possible de considérer que tant que ces clubs existent, les discussions, les échanges et les prises de décisions concertées des villages se poursuivront certainement, de même que les médiations et le fonctionnement des COFOB. Les activités engendrées par le projet (assainissement, activités communautaires, réunions, etc.) se poursuivent d'ailleurs dans le cadre des activités des clubs Dimitra et de nouvelles thématiques sont discutées au sein des clubs. Toutefois, la durabilité des formations, le suivi, les informations communautaires peuvent être fragilisés par des moyens financiers limités. Des réflexions sont en cours afin de sensibiliser les nouvelles autorités locales à la durabilité des acquis du projet et à leur renforcement.

3.6 Sensibilité aux conflits du projet

Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré la prévention des conflits dans son approche, sa stratégie et sa mise en œuvre?

95. Sur la base des informations recueillies auprès des bénéficiaires et des autorités locales, il apparaît qu'aucun conflit n'a été généré par le projet durant sa durée de vie de 18 mois. Il convient toutefois de noter que le projet a suscité beaucoup d'intérêt parmi les femmes. Étant donné que seulement 10 femmes ont été retenues par village, certaines tensions ou envie ont été exprimées parmi les bénéficiaires. De même, beaucoup de villages non ciblés par le projet réclament l'intervention du projet soit à titre préventif soit pour résoudre leurs propres conflits.

3.7 Dimension catalytique du projet

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à augmenter ou améliorer les investissements sur ce type de problématique?

Observation 26. Les activités du projet sont appréciées et sont reproduites par certains villages non bénéficiaires. Des partenaires du projet explorent d'ailleurs la possibilité de répliquer le projet.

96. Certains villages font appel aux services des femmes médiatrices pour des médiations. L'ensemble des acteurs rencontrés pensent qu'il faut étendre le projet à d'autres villages et en particulier à ceux qui sont voisins des villages bénéficiaires et qui présentent, selon le Secrétaire permanent du Code rural de Birni N'gaoré, les mêmes caractéristiques que les villages bénéficiaires du projet. Cette recommandation a été formulée lors de l'atelier bilan tenu à la fin des activités du projet. Les villages baribari et foulani non-bénéficiaires du projet et voisins du village de Rouga Laba de la commune de Gabi à Maradi ont reproduit les mêmes activités que celles menées à Rouga, à l'exception de la délivrance des documents fonciers et de l'inscription au registre des médiations effectuées. Ces communautés ont spontanément mis en place des clubs Dimitra et choisi des femmes médiatrices avec l'appui des femmes médiatrices du village de Rouga Laba.
97. ONU Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement ont entrepris de répliquer les activités du projet à travers un projet dénommé «Résilience au niveau des trois frontières». L'ONG REFEPa envisage de mener un plaidoyer auprès de l'État pour la duplication du projet dans tous les villages du Niger. Certains villages ont également déjà commencé à répliquer les activités du projet.

Observation 27. La perspective d'une dotation budgétaire pour le suivi des activités du projet à travers la COFOCOM dans certaines localités d'intervention du projet ainsi que la création d'une plateforme multi-acteurs communale constituent des opportunités pour une duplication des activités du projet et son élargissement à l'échelle nationale.

98. En effet, la mairie de Madarounfa a déjà procédé à l'inscription budgétaire du financement des activités du projet et les réflexions sont à un stade avancé dans les autres communes de Fabirdji et Kankandi du département de Birni N'gaoré (Dosso) dans le cadre de la plateforme multi-acteurs mise en place pour consolider les acquis du projet. La mise en place de la plateforme vise à récupérer les femmes médiatrices et les clubs Dimitra afin de continuer à les encadrer.

3.8 Changements les plus significatifs

99. L'équipe d'évaluation a interrogé les répondants sur les changements les plus significatifs survenus dans leur communauté depuis la mise en œuvre du projet. Les réponses des informateurs se sont focalisées sur deux dimensions: la gestion des conflits et la redynamisation

des commissions foncières de base. Leurs réponses sont résumées dans les deux sections suivantes.

En matière de gestion de conflits

100. **Changement le plus significatif 1:** «Depuis la mise en œuvre du projet, nous nous rendons auprès des familles et, au niveau de toutes les cérémonies, une participation effective des différents groupes des populations est observée, alors qu'avant le projet, les éleveurs et les agriculteurs ne se côtoyaient pas. Avec le projet, les commissions foncières ont été outillées en termes de renforcement de capacités techniques et de logistique. Le projet a permis aux femmes de prendre confiance en elles. Un nombre croissant de conflits sont gérés par les femmes médiatrices. Elles parviennent à mener une conciliation entre les agriculteurs et les éleveurs en cas de conflits sans passer par la gendarmerie comme par le passé. De même, grâce aux interventions du projet, les conflits sont moins fréquents qu'auparavant: mieux, les éleveurs ont vu leurs capacités renforcées comme les agriculteurs et ils savent reconnaître les espaces délimités réservés aux couloirs de passages des animaux.»

La redynamisation des commissions foncières de base

101. **Changement le plus significatif 2.** «Les commissions foncières ont renforcé leurs capacités, elles parviennent maintenant à délimiter des couloirs de passage des animaux. En cas de conflits, les comités parviennent à les gérer localement avec l'appui des femmes médiatrices. Les femmes médiatrices contribuent au développement local en effectuant une véritable médiation lors des conflits. Tous les cas de conflits identifiés ont trouvé leurs solutions au niveau local, sans nécessité de se déplacer, et nous observons une réduction significative de ces conflits, par exemple plus de deux mois sans aucun conflit enregistré, alors que par le passé, nous avons enregistré plus de trois à quatre conflits par mois.»

4. Enseignements tirés

102. À travers les entretiens et la revue documentaire, l'équipe d'évaluation a pu identifier divers enseignements qui pourraient être utiles pour la programmation en consolidation de la paix au Niger ou ailleurs.
103. **Enseignement 1. Les femmes disposent de compétences non exploitées qui peuvent être mises au service des communautés.** Elles peuvent jouer un rôle significatif dans la gestion des conflits si leurs compétences sont renforcées et si les interventions facilitent l'acceptation sociale de leur implication. Les clubs Dimitra semblent avoir le potentiel pour créer des espaces de valorisation des compétences des femmes, et ce, même dans des contextes culturels où leur rôle dans l'espace public est généralement limité. De plus, la participation des femmes dans les clubs Dimitra peut stimuler une forme d'éveil des esprits et contribuer ainsi à accélérer le développement local et à favoriser la scolarisation des enfants, la fréquentation des écoles coraniques et le développement d'initiatives communautaires.
104. **Enseignement 2. Les considérations socio-culturelles et les stéréotypes sociaux persistent toujours dans certaines localités et doivent donc être pris en compte dans la stratégie d'intervention du projet.** Les sensibilisations et les formations ne semblent pas suffire à inciter les femmes à se procurer les documents fonciers auxquels elles ont droit. De plus, les formations reçues par les jeunes filles et garçons ne peuvent suffire à leur permettre de jouer certains rôles dans leur communauté étant donné leur charge de travail. En outre, les jeunes filles médiatrices ne peuvent pas voyager, même pour aller participer aux formations, ni intervenir entre adultes en cas de conflits.
105. **Enseignement 3. Les procédures de décaissement des fonds peuvent avoir un impact sur le calendrier d'exécution du projet.** La mise en œuvre des activités par différentes organisations requiert la synchronisation des décaissements des fonds. Des retards accusés par l'une d'entre elles entraînent des retards d'exécution d'activités sur le terrain. Si les partenaires n'avancent pas au même rythme, cela peut pénaliser celui qui avance le plus rapidement. Dans le cas d'un projet avec différents intervenants travaillant en synergie, la coordination reste donc un aspect critique du succès du projet afin de trouver des solutions aux différents défis de trésorerie, d'achats et de mise en œuvre.
106. **Enseignement 4. La sélection d'un nombre limité de dix femmes médiatrices par villages peut, à moyen ou long terme, provoquer des jalousies de la part des autres femmes qui n'ont pas pu bénéficier des formations et de la valorisation sociale qu'elle apporte.** Il est donc souhaitable que des dispositions soient prises pour multiplier le nombre de femmes médiatrices par village. Une approche de formation de formateurs avec un objectif explicite de partage des compétences par les femmes formées pourrait représenter une piste de solution.
107. **Enseignement 5. En agissant sur les intérêts stratégiques des femmes et en leur permettant d'acquérir des compétences uniques, il est possible d'améliorer leur position dans la communauté.** Le renforcement des capacités des femmes pour la médiation et leur formation sur les lois foncières ont permis de leur octroyer une position stratégique dans la communauté. Le développement des capacités des femmes dans des compétences faisant sévèrement défaut dans l'espace rural permet de valoriser leur contribution à la cohésion sociale et de promouvoir leur rôle dans leur communauté.
108. **Enseignement 6. Le choix des messages utilisés pour la sensibilisation et leur pertinence est fondamental pour encourager une prise de conscience et l'adoption de comportements**

favorables à la paix et à la cohésion sociale. Dans le cadre du projet, l'ONG REFEPa a discuté avec les clubs Dimitra pour identifier les besoins réels des populations et a adopté une approche participative et inclusive consistant à impliquer les autorités locales, les chefs traditionnels, les jeunes et les femmes dans la définition des messages. Cette approche a permis d'aligner le message sur les priorités communautaires et représente un exemple de l'implication des populations dans la mise en œuvre du projet.

109. **Enseignement 7. Le changement de comportement des parents a un impact positif sur celui des enfants.** En termes de transformation, il a été observé que même les enfants, lorsqu'ils conduisent les troupeaux, font désormais attention à ne pas les laisser errer dans les champs car leurs mères ont stigmatisé ce comportement qui ne fait que créer des problèmes dans le village. Auparavant, ils pouvaient occasionner des dégâts en comptant en quelque sorte sur la complicité de leurs mères (propos issus du groupe de discussion des femmes médiatrices de Gamdji, commune de Madarounfa, Maradi).
110. **Enseignement 8. L'implication des chefs de villages et le soutien des populations est un gage de réussite du projet.** L'approche du projet a inclus des efforts spécifiques pour impliquer les chefs locaux dans les objectifs et l'approche du projet. Cette alliance avec les chefs de villages était possible car le projet a contribué à leur donner des moyens, à travers les femmes médiatrices, leur permettant de trouver des solutions pacifiques aux tensions communautaires.
111. **Enseignement 9. La pérennité du suivi effectué par la COFOCOM dépend de la disponibilité des ressources financières.** Bien qu'elles ne représentent pas des sommes importantes, ces ressources peuvent malgré tout être un facteur qui entrave la pérennisation des acquis du projet. Il importe donc de trouver un moyen de pérenniser les ressources des COFOCOM.

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

112. Conclusion 1. Le projet était très pertinent. Il répondait aux besoins réels des bénéficiaires. Il était articulé de manière cohérente avec les priorités nationales, les priorités des agences onusiennes (FAO, PBF et Plan-cadre des Nations Unies d'assistance au développement) et dans le respect des principes d'action des différentes parties prenantes. L'approche utilisée était pertinente car basée sur des mécanismes simples alliant informel et formel. La pertinence de l'approche basée sur le dialogue et la consultation locale à travers les clubs de discussion Dimitra a été confirmée par la réussite du projet.
113. Conclusion 2. Le projet a été efficace et a atteint les résultats escomptés. Les formations ont été dispensées et de bonne qualité, l'approche a été consultative, inclusive et participative. Les clubs Dimitra ont bien joué leur rôle pour la sensibilisation et la mobilisation ainsi que pour la prise de décision communautaire. Les changements prévus sur le Code foncier ont contribué à renforcer le rôle des femmes dans ces commissions et à asseoir l'intervention du projet dans un cadre légal national.
114. Conclusion 3. À travers les femmes médiatrices et les activités de sensibilisation, le projet a eu un impact positif sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs (conflits champêtres). Il a également eu un impact positif sur les conflits domestiques (conflits conjugaux entre maris et femmes, entre co-épouses, litiges entre enfants, entre voisins, entre jeunes filles et garçons). D'autre part, le projet a également renforcé le rôle de la femme au sein des communautés et des institutions locales, contribuant à leur autonomisation sociale: il a réussi à créer un espace pour les femmes dans la tribune publique en leur faisant jouer un rôle communautaire traditionnellement dévolu aux hommes. La prise en compte du genre dans les textes légaux et dans les commissions foncières a induit des transformations qui auront d'importantes répercussions sur les futurs rôles sociaux au sein des communautés avec notamment la prise de conscience des femmes sur leurs droits à l'héritage. Un autre impact important du projet porte sur la prise de conscience des populations sur l'impact des conflits, sur la décapitalisation et sur la scolarisation des enfants.
115. Conclusion 4. Différents éléments laissent présager la durabilité des acquis du projet. Un an après la fin du projet, au moment de la mission d'évaluation, les femmes continuent à jouer leur rôle de médiatrice, les chefs continuent à solliciter leur appui et d'autres communautés font appel à elles. En revanche, les ressources limitées des femmes et leurs obligations familiales pourraient être un obstacle à la pérennité des acquis.
116. Conclusion 5. Les résultats sur le partenariat sont mitigés. Le partenariat entre ONU Femmes et la FAO a été efficace et stratégique, mais la collaboration dans le rapportage doit être renforcée et les ressources davantage mutualisées lors des missions terrains pour une plus grande efficacité. La coordination entre les partenaires de mise en œuvre ne semble pas avoir été optimale. Le fonctionnement du comité de pilotage ne semble pas avoir été très effectif, alors que certaines parties prenantes estiment qu'il y a eu un déficit des réunions de coordination.
117. Conclusion 6. Le projet a adopté des approches sensibles au conflit. L'approche du projet, reposant sur l'implication des organisations de la société civile bien ancrées dans les réalités locales associée à la mise en place de clubs Dimitra, a permis de mettre en place des mécanismes de consultations avec les bénéficiaires qui ont assuré le suivi de l'impact du projet. Ces mécanismes ont permis d'adapter les interventions du projet afin de s'assurer qu'elles ne créent pas de conflits supplémentaires.

118. Conclusion 7. Le projet a un fort potentiel catalytique. ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et certains villages répliquent déjà actuellement les activités du projet alors que l'organisation REFEPA a manifesté son intérêt pour répliquer ces activités dans les villages qui en font la demande.

5.2 Recommandations

Au projet

119. **Recommandation 1.** Renforcer les formations et le nombre de femmes médiatrices y compris le volet alphabétisation. Un nombre plus élevé de femmes formées à la médiation permettrait d'augmenter l'impact du projet et de diminuer les tensions émergentes entre les femmes qui bénéficient des formations et celles qui n'ont pas été formées. De plus, il semble que l'analphabétisme représente un frein réel à l'implication de certaines femmes parmi les groupes moins favorisés. Coupler la formation technique avec des sessions d'alphabétisation fonctionnelle permettrait d'ouvrir le bassin de femmes médiatrices.
120. **Recommandation 2.** Développer le projet à plus grande échelle et permettre à d'autres villages et surtout aux villages voisins d'en bénéficier. Les dynamiques de conflits, en particulier celles liées à la transhumance couvrent des espaces beaucoup plus larges que la zone du projet. Il serait donc intéressant de multiplier l'approche du projet dans d'autres zones. Pour ce faire, il importe que les bénéfices de cette approche soient partagés avec d'autres intervenants afin de les répliquer.
121. **Recommandation 3.** Poursuivre la sensibilisation car malgré la prise de conscience sur l'importance des documents fonciers, l'engouement reste encore faible dans certains villages surtout du côté des femmes. La persistance de la primauté de certaines considérations socio-culturelles sont des limites à la réalisation de certaines transformations profondes au sein des communautés qui requiert un investissement soutenu.
122. **Recommandation 4.** Renforcer d'avantage les capacités des autorités locales dans tout le processus du projet afin qu'elles puissent ensuite reproduire l'approche ou mener un plaidoyer sur son utilisation auprès d'autres partenaires.

Aux collectivités

123. **Recommandation 5.** Afin de diminuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs, harmoniser la date de libération des champs en tenant compte des typologies (mil hâtif, mil tardif, etc.) et sensibiliser les populations au respect des dates ainsi fixées. Ensemencer les aires de pâturage et aménager une station de pompage pour résoudre définitivement les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone de la commune de Fabidji. La commune dispose de trois aires de pâturage situées dans sa partie ouest (Toumbou Téré, Kadoudé Karguibongou, Joulkoye): les animaux qui reviennent de la transhumance entrent dans la commune du côté ouest mais doivent traverser les champs car les abreuvoirs se trouvent du côté sud, ce qui provoque des conflits.
124. **Recommandation 6.** Explorer les voies et moyens permettant de réduire le bénévolat et autonomiser les femmes médiatrices pour une plus grande efficacité du projet. Si le rôle de la femme médiatrice n'est pas valorisé à long terme, le risque d'abandon ne peut pas être exclu. La perspective de la récupération des femmes médiatrices par les mairies est une option prometteuse pour autant qu'elle se concrétise et que la fonction des femmes médiatrices soit formalisée.
125. **Recommandation 7.** Rendre les plateformes multi-acteurs opérationnelles en les dotant des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement.

Au PBF, à la FAO et à ONU Femmes

126. **Recommandation 8.** Introduire plus de flexibilité dans le mécanisme de mise à disposition des ressources du PBF. Les décaissements des fonds PBF se font par tranches versées uniquement si les deux agences atteignent chacune un taux de déboursement de 75 pour cent. Dans ce contexte, un retard de l'une des deux parties se répercute sur l'ensemble des activités des deux parties.
127. **Recommandation 9.** Codifier l'approche du projet et diffuser ses résultats afin d'enrichir la réflexion sur le renforcement du rôle de la femme dans la gestion des conflits au Niger.

Bibliographie

- FAO.** Non daté. «Des clubs d'écoute communautaires pour l'autonomisation des femmes et des hommes en milieu rural», *site institutionnel de la FAO*. Article disponible à l'adresse: (<http://www.fao.org/in-action/community-listeners-clubs-empower-rural-women-and-men/fr/>) (page web consultée le 17 novembre 2021)
- FAO.** 2017. *Cadre de programmation pays 2017-2020 de la FAO au Niger*. Niamey
- FAO.** 2018. *Evaluation of the Africa Solidarity Trust Fund*. Rome
- FAO et ONU Femmes.** 2019. *Rapport de mission. Prise de contact et d'information avec les autorités administratives et coutumières dans les villages d'intervention du projet*.
- FAO et ONU Femmes.** 2019. *Rapport de mission conjointe sur le projet «Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité»*.
- FAO et ONU Femmes.** 2019. *Rapport d'avancement. Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité*.
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).** 2008. *Ethical guidelines for evaluation*. New York.
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).** 2016. *Normes et règles d'évaluation*. New York.
- NIMAGA, S.** *Exercice évaluatif Niger 2020. Fonds pour la consolidation de la paix*
- Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), Réseau du CAD sur l'évaluation du développement (EvalNet).** 2019. *Des meilleurs critères pour de meilleures évaluations Définitions adaptées et principes d'utilisation*. Paris.
- Peacebuilding Fund, FAO et ONU Femmes.** 2018. *Document de projet du PBF, Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité*.
- Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP.)** 2014. *Analyse des facteurs de conflits au Niger*.
- République du Niger, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Comité national du Code rural.** 1993. *Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code rural*.
- République du Niger, Ministère du développement agricole, Comité national du Code rural.** 2005. *Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus*.
- République du Niger, Comité national du Code rural, Secrétariat permanent national du Code rural et CEFEP.** 2013. *Étude de bilan de la mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger. Document 1. Rapport final*.
- République du Niger, Ministère du plan.** 2017a. *Plan de développement économique et social 2017-2021*.
- République du Niger, Ministère du plan.** 2017b. *Niger 2035: un pays et un peuple prospères. Tome I: Diagnostic, enjeux & défis. Stratégie de développement durable et de croissance inclusive*
- République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant.** 2017c. *Politique nationale de genre*.

Secrétariat permanent, Code rural, Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Niger. 2020. *Rapport de mission de suivi et évaluation du projet conjoint de promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans les régions de Dosso et Marad.*

Système des Nations Unies au Niger. 2019. *Plan-cadre des Nations Unies d'assistance au développement (PNUAD/UNDAF) 2019-2021.* Niamey.

Appendice 1. Liste des personnes interrogées

Tableau Appendice 1. Entretiens et groupes de discussion réalisés sur le terrain

	Maradi	Dosso	Total
Nombre de villages concernés	5	5	10
Groupes de discussion de femmes médiatrices réalisés	5	5	10
Entretiens avec femmes membres COFOB	4	5	9
Entretiens avec population bénéficiaire	1	0	1

Tableau Appendice 2. Villages rencontrés (au total 10 villages dont six nomades et quatre sédentaires)

Villages Maradi	Villages Dosso
Rouga laba	Bilingol peulh
Assaou	Gobéri Zarma
Gamdji	Débé peulh
Hardo Oumarou	Bongoukou
Hardo Moumey	Tounga Yamba

Nombre total de femmes présentes dans les groupes de discussion

Les évaluateurs ont pu interroger un total de 169 personnes: 75 femmes (39 à Maradi et 36 à Dosso) et 85 hommes (49 à Maradi et 36 à Dosso) et, dans la capitale, neuf personnes dont trois femmes.

Tableau Appendice 3. Entretiens individuels et groupés réalisés à Niamey Maradi et Dosso

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Abdou	Salifou	FAO Niger	Coordonnateur du projet
Alassane	Mariama	REFEPA	Coordinatrice
Ali Beidi	Soumana	Commission foncière départementale Birni N'gaouré (Dosso)	Secrétaire permanent
Assoumana	Amadou	Gouvernorat de Dosso	Secrétaire général
Badage	Gallo	Code rural Maradi	Secrétaire permanent
Barmo	Rabiou	COFOCOM Gabi	Secrétaire permanent
Brou	Landry	FAO Niger	Chargé des opérations
Dan Mallam	Moussa	FAO Niger	Responsable suivi-évaluation
Harouna	Rabé	COFOCOM Madaroufa	Secrétaire permanent
Mamane	Maazou	HACP, Direction régionale du développement communautaire	Assistant technique
Moussa	Paul	ONU Femmes	Coordonnateur projet
Moussa	Seyni	COFOCOM Fabidji (Dosso)	Secrétaire permanent
Salifou	Absatou	REFEPA	Comptable/gestionnaire
Salmou	Céline	HACP	Chef division programmation, département programmation, suivi-évaluation
Sommo	Achille Pende	ONU Femmes	Coordonnateur projet
Zakari	Saidou	REFEPA	Coordonnateur technique

Appendice 2. Matrice d'évaluation

Catégorie d'Informateurs
1- Personnel HACP/gouvernement
2- Personnel ONU (FAO/ONU Femmes)
3- Membres des comités fonciers locaux
4- Représentante des femmes dans les commissions foncières
5- Représentant des éleveurs dans les commissions foncières
6- Chefs traditionnels dans les localités à commissions foncières
7- Personnel des services déconcentrés
8- Bénéficiaires directs, dont membres des clubs Dimitra (Population)

Catégorie	Questions	Catégories d'informateurs
A. Pertinence <i>Dans quelle mesure la conception du projet est-elle adaptée au contexte local et aux priorités des groupes cibles?</i>	A.1 Les populations locales, les bénéficiaires et les observateurs extérieurs considèrent-ils que le projet était une bonne manière de diminuer les conflits dans la zone? Y a-t-il d'autres types de conflits qu'il aurait fallu affronter plutôt que ceux du projet? Cette perception varie-t-elle selon le sexe ou selon l'âge?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	A.2 L'approche du projet est-elle la meilleure pour obtenir les résultats prévus? Les participants du projet sont-ils ceux qui sont à même de permettre les transformations visées? Les zones visées sont-elles appropriées pour atteindre ces objectifs?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	A.3 Comment le genre et l'inclusion sociale ont-ils été intégrés dans la conception du projet, l'identification des bénéficiaires, la mise en œuvre et le suivi-évaluation?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	A.4 La théorie du changement est-elle fondée sur des hypothèses valables/vérifiées?	1, 2
	A.5 Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les priorités de l'UNDAF, de la FAO et d'ONU Femmes, ainsi que sur les priorités nationales?	1, 2
B. Cohérence <i>Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les priorités de consolidation de la paix dans les pays, telles que définies par le Gouvernement du Niger et l'Organisation des Nations Unies?</i>	B.1 L'intervention s'est-elle substituée à d'autres projets locaux ou les a-t-elle complétés?	1, 2
	B.2 Dans quelle mesure le nexus humanitaire-développement-paix a-t-il été appliqué, les opportunités en la matière sont-elles utilisées?	1, 2
	B.3 L'intervention s'intègre-t-elle à la politique nationale et au cadre d'intervention des Nations Unies pour la consolidation de la paix?	1, 2
C. Impact <i>Quelles contributions aux résultats ou à l'impact initial en termes de cheminements vers la paix peuvent être attribuées aux interventions du projet?</i>	C.1 L'intervention a-t-elle contribué à diminuer les conflits violents autour des questions foncières?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	C.2 Quelle est la nature principale des transformations recensées (changements dans les mentalités, les comportements, les relations ou les pratiques (en nombre de personnes et/ou selon une classification en fonction des critères retenus comme le sexe)? Des effets négatifs secondaires sont-ils observables? (Changements significatifs, entretiens dirigés)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	C.3 L'intervention a-t-elle renforcé le rôle que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Catégorie	Questions	Catégories d'informateurs
	C.4 L'intervention a-t-elle abouti à des résultats différents pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles?	2, 3, 4, 8
D. Efficacité <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint son objectif et ses résultats?</i>	D.1 L'intervention a-t-elle progressé selon le calendrier prévu? Sinon, quelles sont les raisons des retards dans la mise en œuvre?	1, 2, 6, 7
	D.2 Le projet a-t-il atteint son objectif ou est-il raisonnablement susceptible de le faire au vu des produits et effets directs?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	D.3 Le projet a-t-il influencé les dynamiques de la gestion des conflits au niveau local?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	D.4 Les changements du code foncier ont-ils eu un impact sur la participation des femmes et des jeunes au niveau local relativement à la gestion des conflits?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	D.5 Les femmes sont-elles mieux informées sur leur rôle et leurs droits relativement à la prévention et à la gestion des conflits?	4
E. Appropriation et durabilité <i>Les transformations induites par le projet permettront-elles de prévenir et gérer durablement les conflits?</i>	E.1 Quelles sont les mesures mises en place pour renforcer l'appropriation, la participation et la durabilité des activités du projet? Ces mesures visaient-elles les femmes et les jeunes?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	E.2 Quelles sont les transformations induites par le projet au niveau villageois qui perdureront après la fin du projet?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	E.3 Le projet a-t-il permis aux comités locaux d'être en capacité de prévenir et gérer les conflits?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	E.4 Les transformations induites par le projet permettront-elles de durablement prévenir et gérer les conflits?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
F. Efficience <i>Dans quelle mesure les ressources (humaines, financières, administratives) sont-elles correctement utilisées pour obtenir des résultats?</i>	F.1 Quelles mesures ont été prises pour garantir l'efficacité de l'intervention par rapport à son coût?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	F.2 Dans quelle mesure le projet a-t-il pu recenser et gérer les risques de mise en œuvre? Quels en sont les exemples?	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	F.3 Dans quelle mesure le projet a-t-il été flexible et eu une gestion adaptative pour s'adapter aux changements contextuels?	1, 2
G. Efficacité du partenariat <i>La coordination et la cohérence ont-elles amélioré l'efficacité, l'efficience ou les impacts?</i>	G.1 Quels volets du projet ont fait l'objet d'une bonne coordination et ont vu leur cohérence renforcée par cette coordination?	1, 2
	G.2 Combien de temps et quelles ressources ont été consacrés à la coordination? Cette démarche a-t-elle été efficiente (rapport coût-avantages) et adaptée? A-t-elle réduit les coûts de transaction?	1, 2
	G.3 La coordination et la mise en cohérence avec les autres intervenants ont-elles amélioré l'efficacité, l'efficience ou l'impact du projet? Entretiens dirigés auprès du personnel de projet (FAO, Secrétariat PBF, HACP, autres projets et partenaires techniques et financiers, etc.), revue documentaire (rapport d'avancement).	1, 2
	G.4 Quelles mesures ont été prises pour garantir l'efficacité de l'intervention par rapport à son coût?	1, 2
H. Sensibilité au conflit	H.1 Quelles ont été les mesures prises pour accomplir le suivi de l'impact du projet sur la cohésion sociale au	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Catégorie	Questions	Catégories d'informateurs
<i>Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré la prévention des conflits dans son approche, sa stratégie et sa mise en œuvre?</i>	niveau local? À quelle fréquence ces mesures ont-elles été prises? Quelles en ont été l'impact? Pouvez-vous donner des exemples de mesures d'ajustement qui ont été prises pour ne pas avoir un impact négatif sur la cohésion sociale?	
I. Catalytique <i>Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à augmenter ou améliorer les investissements sur ce type de problématique?</i>	I.1 Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ou généré un apprentissage pour les partenaires?	1, 2
	I.2 Le projet, son approche, sa problématique ont-ils inspiré, suscité d'autres interventions d'autres organisations?	1, 2